

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'EDUCATION
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)



MEMOIRE DE MAITRISE ES SCIENCES ET TECHNIQUES DE
L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT

THEME :

**LE TORBALL : UN SPORT COLLECTIF
POUR UNE MEILLEURE
INTEGRATION SOCIALE DES
HANDICAPES VISUELS**

Présenté par :
M. Malick DIAGNE

Sous la Direction de :
M. Djibril SECK
Professeur à l'INSEPS

Année universitaire 2002-2003

DEDICACES

Au Nom de Dieu Celui qui fait Miséricorde, le Miséricordieux

Ce mémoire est dédié à :

- ma défunte grand-mère Thioro DIENG ;
- Ma défunte sœur Seynabou DIAGNE, très tôt arrachée à notre affection ;
- Ma chère mère Penda DIOP et mon père Makhoudia DIAGNE pour tous les sacrifices consentis à mon égard ;
- Mes sœurs Khady DIAGNE, Fama DIAGNE, Ramatoulaye DIAGNE, Coumba DIAGNE, Thioro DIAGNE, Marame DIAGNE, Ndèye Fatou DIAGNE, Maty DIAGNE, Coumba DIAGNE et Amy DIAGNE;
- Mes frères Mamadou DIAGNE, Alioune DIAGNE, Seydina DIAGNE, El Hadji Malick DIAGNE, Mor DIAGNE et Ablaye DIAGNE ;
- Tous mes oncles particulièrement, Ibrahima NIANG et Massaer NIANG ;
- Tous ceux qui ont participé de près ou de loin à notre formation ;
- Tous les élèves de l'INEFJA ;
- Tous ceux qui œuvrent de près ou de loin pour l'épanouissement des handicapés.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons toute notre gratitude à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien constant pour la réussite de ce travail.

Nous voulons nommer :

- Monsieur Djibril SECK qui a dirigé avec rigueur méthode et abnégation ce travail. Qu'il retrouve l'expression de notre plus grande estime ;
- Monsieur Niassy Directeur technique adjoint de la fédération sénégalaise de handisport, professeur au lycée Malick SY de Thiès, pour sa précieuse contribution à l'édification de ce document ;
- Madame Niassy Professeur au lycée Malick SY de Thiès ;
- Monsieur Senty AGNE président de la fédération sénégalaise de handisport ;
- Monsieur Leopold SENGHOR. Secrétaire Général de l'UASSU ;
- Monsieur Abdoul Wakhib KANE, professeur à l'INSEPS pour son appui dans l'élaboration de nos questionnaires ;
- Tous les élèves de l'INEFJA plus particulièrement Philip MANGA, Cheikh Tidiane DIALLO, Mame Fatime GUEYE et le président du foyer de l'Institut Djiby PAM ;
- Monsieur Abdoulaye Bassa Diop, Surveillant Général à L'INEFJA ;
- Madame FALL principal du CEM Adama DIALLO ;
- Madame SANE Surveillante au CEM Adama DIALLO ;
- Tous les élèves et professeurs du CEM Adama DIALLO ;
- Monsieur SOW, professeur au Lycée Galandou DIOUF ;
- La Fédération Française de Handisport ;

- Tous les étudiants de l'INSEPS, plus particulièrement El Hadji Boubacar DIAGNE ;
- Les bibliothécaires : Anas et Grégoire ;
- Tous ceux qui ont participé de manière fidèle à la dactylographie de ce document particulièrement à Aby MBENGUE, Marie Rose, Aminata FALL ;
- Madame Kiné NIANG, surveillante à l'INEFJA ;
- Monsieur Ousmane BA, Directeur de l'INEFJA ;
- Monsieur Abdoulaye SALL, Directeur des Etudes de l'INEFJA ;
- Monsieur Joseph MARENA, Secrétaire à la Direction de Cabinet du Ministère de l'Education ;
- Tous ceux qui m'ont soutenu et que je n'ai pas eu l'occasion de citer, toute ma reconnaissance envers eux.-

SOMMAIRE

Introduction	1
CHAPITRE I : Historique et présentation du Torball	5
I- Historique	6
I-1-1- Introduction du Torball au Sénégal	7
I-1-2- Sa situation actuelle	7
I-2- Présentation du Torball	9
I-2-1- Caractéristiques de l'activité.....	10
I-2-2- Intérêt et choix du Torball	13
CHAPITRE II : Méthodologie	17
II –1 - Cadre de l'enquête.....	18
II – 2 – Les sujets	19
II – 3 – Instruments de Collecte des données	20
CHAPITRE III : Présentation, analyse et interprétation des résultats	22
III – 1 – Présentation des résultats	23
III-2- Analyse interprétation des résultats	32
CONCLUSION	38
PERSPECTIVES	42
BIBLIOGRAPHIE	47
ANNEXES	49

INTRODUCTION

INTRODUCTION

La pratique du sport par les handicapés visuels et les interrogations qu'elle suscite nous ont principalement incités à nous appesantir sur cette question.

La diversité des aspects du handisport est bien réelle, mais nous jugeons plus intéressant d'axer notre étude sur le torball, qui nous semble être un véritable sport collectif, approprié et très enrichissant pour les handicapés visuels.

Nous aurons à remarquer que les non-voyants ont des problèmes de connaissance de leur corps, d'équilibre et de coordination. Ils manquent de souplesse et leur musculature est souvent insuffisante. Leurs difficultés de déplacement sont dues au handicap visuel, mais aussi au défaut de représentation mentale de l'espace. La principale difficulté à résoudre, tant au cours de l'entraînement que des compétitions est celle du guidage. Les courses, les lancers doivent être orientés : par exemple en ski* de descente ou de fond, le guide doit donner les consignes de direction et indiquer les dangers, ainsi au marathon, au 400m plat etc. le coureur handicapé est lié à son guide par une cordelette d'environ 30cm (Ils courent en synchronisant leurs mouvements).

Nous pouvons noter que bien des activités leur sont ouvertes : athlétisme, natation, tandem, ski de fond, haltérophilie, aviron, canoë-kayak, lutte, gymnastique, tir à l'arc, tir aux armes, sauts, torball, lancers et même l'escrime (voir annexes).

Privée de l'information visuelle qui lui permettrait sans risque une pratique sportive, la personne handicapée visuelle pourrait être exclue des activités physiques et serait tentée de se replier sur elle-même, et ceci, avec toutes les conséquences que cela comporte.

Nous aurons à constater que de nos jours, faire du sport, n'est pas plus exceptionnel pour un handicapé visuel que pour un voyant.

Nous tenterons par notre étude, de présenter la portée du torball pour le développement psychomoteur des handicapés visuels, en vue de leur intégration sociale :

- le torball comme un moyen d'épanouissement physique et intellectuel de l'handicapé visuel pour une meilleure intégration sociale de ce dernier.
- L'activité torball comme un bon moyen d'interconnexion, d'échange et de compréhension entre les voyants et le monde des handicapés visuels, pour une meilleure intégration sociale de ces derniers.
- Nous essayerons également de voir l'état des infrastructures d'accueil et le matériel nécessaire pour la pratique de cette activité, le niveau de motivation de la population ciblée, et le niveau de médiatisation de l'activité.
- Pour cela, nous avons effectué une enquête auprès :
 - * des élèves de l'INEFJA⁹,
 - * des futurs éducateurs sportifs que sont les étudiants de l'INSEPS¹⁰,
 - * du professeur chargé de l'éducation physique des élèves de l'INEFJA,

⁹ INEFJA: Institut National d'éducation et de formation des Jeunes Aveugles.

- * des élèves de quelques lycées et collèges qui pourraient être amenés à jouer au torball avec les élèves handicapés visuels,
- * et de la direction de l'UASSU¹¹.

¹⁰ INSEPS : Institut National Supérieur de l'Éducation populaire et du Sport

¹¹ UASSU : Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaire.

**CHAPITRE I : HISTORIQUE ET PRESENTATION
DU TORBALL**

CHAPITRE I : HISTORIQUE ET PRESENTATION DU TORBALL

I – 1 HISTORIQUE

Le torball, prononcé (tor-bal) « balle au but » a une origine qui n'est pas parfaitement claire. Mais nous pouvons noter qu'il a été créé en Allemagne en 1955 et est organisé en compétitions internationales depuis 1988.

Le jeu aujourd'hui connu sous le nom de torball s'est développé dans les années 70 sur la base du goal-ball (alors appelé torball) lequel, à son tour est lui-même basé sur le « roll-ball » qui se jouait en Allemagne après la guerre. De ce fait, il y avait deux variétés de torball en Europe Centrale : la version la plus ancienne qui se jouait à l'aide d'un ballon de 2 kilos alors que la plus récente utilisait une balle de 500 grammes. C'est d'après cette différence de base que les gens ont rapidement commencé à parler de « big-ball torball » et de « small-ball torball » c'est ainsi que, comme le football anglais qui engendra peu à peu d'autres jeux, tels que, le football, le rugby, le football américain : d'autres jeux naquirent du roll-ball.

Remarquons, qu'en 1981, lorsque L'IBSA (International Blind Sport Association) fut fondée, il fut décidé d'inclure le « big ball torball » comme jeu d'équipe dans le programme officiel, sans qu'on n'ait pensé à consulter les personnes qui préféraient le Small-ball torball ; c'est ainsi que pour les femmes, une balle de 1,5 kilos fut choisie. Et en 1989, la décision fut prise d'adopter une balle de 1 kilo 25 à la fois pour les hommes et pour les femmes. Le président de l'IBSA de l'époque écrivait : « ... en 1985, la commission de l'IBSA lança un projet pour rendre le jeu de goal-ball, plus rapide, plus

attractif et plus intéressant pour les spectateurs. Le centre du projet était le développement d'une balle plus petite et plus légère.. ».¹²

La même année, 1989 à sa troisième assemblée générale à Formula (Italie). L'IBSA ratifia l'attraction « small-ball torball » qui était joué par des hommes et femmes de tous âges, dans les écoles, par des amateurs comme dans des compétitions avec un ballon de seulement 500 grammes.

I – 1 – 1 Introduction du torball au Sénégal

Le torball est apparu au Sénégal en 1997, deux encadreurs de la fédération sénégalaise de handisport ont suivi un stage de deux semaines à OUAGADOUGOU. Pour acquérir l'aptitude à enseigner le torball.

De retour au pays, ils ont créé une équipe nationale de torball. Ils ont aussi formé des animateurs sportifs de handisport spécialisés en torball.

I – 1 – 2 – Situation actuelle du torball

Les « JAPHAF » (Jeux de l'Avenir des Personnes Handicapées d'Afrique Francophone) est la seule rencontre internationale à laquelle participe l'équipe nationale sénégalaise de torball. Notons au passage qu'il existe les championnats du monde de torball, mais le Sénégal n'y a jamais participé. En 1998, le Sénégal a abrité les compétitions des JAPHAF qui proposaient plusieurs activités parmi lesquelles nous pouvons noter : le basket en fauteuil roulant, l'athlétisme, le torball etc. Pour abriter les matchs de torball, le terrain de basket situé au sous-terrain du stade Léopold Sédar

¹² IBSA: International Blind Sport Association.

Senghor a été aménagé. Au sortir de ces différentes compétitions la jeune équipe sénégalaise de torball s'était classée troisième et avait reçu la médaille de bronze. Il faut noter que les compétitions des JAPHAF se déroulaient tous les 2 ans, mais seulement pour les années paires. Et comme l'on a constaté que c'est durant ces mêmes périodes que se déroulent les plus populaires des rencontres sportives internationales (coupe du monde de football, jeux olympiques etc.). Les JAPHAF sont alors organisés à la fois en 2000 et 2001. Ainsi, les rencontres ont lieu désormais tous les deux ans, mais seulement pour les années impaires. En 2000, l'équipe sénégalaise de torball s'était une nouvelle fois classée troisième et avait reçu de nouveau la médaille de bronze. Et en 2001, faute de moyens, seule les équipes de basket et d'athlétisme ont été engagées. Nous noterons au passage que les JAPHAF prochains auront lieu en 2003 à Dakar.

I – 2 – PRESENTATION DU TORBALL

Le torball est un sport collectif pratiqué en particulier par les handicapés visuels hommes et femmes à l'intérieur d'un gymnase, sur un terrain de 16 mètres de longueur et 7 mètres de largeur. Il se pratique avec un ballon de la taille d'un ballon de volley-ball, contenant de la grenaille de fer, ce qui le rend sonore. Le but du jeu est de faire pénétrer le ballon dans la cage adverse, qui mesure 1,30 mètres de haut et qui couvre toute la largeur du terrain (7m).

Le lancer de ballon se fait à la main, il doit raser le sol et son contrôle est assuré par 3 ficelles munies de clochettes et tendues au Centre du terrain à 0,40m du sol.

Dans chaque zone de jeu 3 tapis de 1 x 2 mètres sont scotchés au sol. Ils servent de points de repères aux joueurs.

Les deux équipes sont composées de 3 joueurs et 3 remplaçants (au maximum). Chaque joueur porte une protection visuelle opaque (qui empêche complètement la vision)

Il n'y a aucun contact avec les joueurs de l'équipe adverse, chaque équipe évolue dans sa zone de jeu. Le torball est pratiqué par les filles et par les garçons mais ce n'est pas un sport mixte.

Le jeu comporte deux phases, l'attaque et la défense, qui se succèdent très rapidement. La durée du match est de, 2 fois 5 minutes. L'objectif est de marquer le plus grand nombre de buts au cours des mi-temps.

En attaque, les joueurs doivent lancer le ballon en dessous des ficelles sans jamais les toucher, ni passer par-dessus afin de le faire rentrer dans le but adverse.

En défense, l'équipe doit se positionner en fonction de la trajectoire du ballon, Puis dès qu'il quitte les mains de l'adversaire, plonger sur le côté de manière à former une sorte de mur qui empêche le ballon de rentrer dans son but.

I - 2 – 1 Caractéristiques de l'activité

Le torball est en principe le seul sport collectif que les handicapés visuels peuvent pratiquer sans aucun risque et surtout sans guide. C'est dans ce cadre qu'ils peuvent pratiquer le tandem, (Vélo à deux conducteurs dont un guide voyant)cf Annexes.

Nous aurons à remarquer aussi qu'il existe plusieurs sports qui sont à la portée des handicapés visuels mais qui malheureusement en excluent une certaine catégorie. Ainsi, comme l'affirme le professeur J. L. Dufier, chef du service d'ophtalmologie-hopital Necker Enfants Malades de Paris au 149, rue de Sèvres-75015 Paris : « les handicapés visuels dont le globe Oculaire est anatomiquement fragile et surtout ceux qui présentent un glaucome congénital dont on connaît la fragilité de la paroi oculaire doivent éviter les sports de projection et l'équitation, les sports collectifs utilisant en particulier le ballon, sauf le torball, sont déconseillés à moins d'utiliser des lunettes protectrices recouvrantes comme au torball »¹³.

Le torball ne présente donc aucun risque pour les joueurs.

¹³ <http://avh.Lecannet.free.fr/revue%20page%203.htm>

Nous aurons à noter aussi que le torball permet à l'handicapé visuel de mieux développer ses modalités de prise d'informations qui sont principalement : le toucher et l'audition.

En tant que sensibilité de contact, le toucher permet, grâce à une exploration active et progressive de découvrir l'environnement proche. Ainsi, les informations tactilo-kinesthésiques manuelles vont être précieuses au torball dans les phases de découverte des lieux et du matériel de jeu.

Il faut noter aussi l'importance des informations tactilo-kinesthésiques plantaires qui par l'aide des tapis d'orientation d'un cm d'épaisseur fixés au sol vont permettre au joueur de torball d'avoir une prise de conscience de l'orientation de son corps par rapport à son camp et aussi par rapport aux buts adverses.

Le torball sollicite beaucoup la proprioception qui est intimement liée au toucher, et qui permet au joueur de situer les différentes parties de son corps les unes par rapport aux autres, mais aussi par rapport à un référentiel postural préalable à toute action orientée, comme les tirs et les plonges pour arrêter le ballon envoyé par l'adversaire.

Durant le match de torball, la proprioception renseigne beaucoup sur toutes modifications toniques et posturales du corps propre, susceptible alors de réajustements adaptés à la situation proposée ou en cours.

Nous pouvons noter aussi que parmi ces modalités de prise d'information sollicitées par le torball, l'audition en occupe une part très importante. Elle donne des indications sur les mouvements des joueurs et du ballon (sonore).

Pendant le jeu, grâce à l'audition, le joueur alerté par le bruit émis par le ballon, est capable d'anticiper et de réagir rapidement, de détecter son trajet et d'agir de la manière la plus appropriée pour le bloquer.

Nous remarquerons aussi que le torball (en l'absence de la vision) développe l'écholocalisation, ou sens des masses et des obstacles qui, grâce à la réflexion du son, la détection à distance par l'audition, des masses et des obstacles. Les non-voyants congénitaux, parce qu'ils ont sollicité dès leur plus jeune âge cette faculté, sont très performants sauf dans les cas de surdité associée à la cécité. Il faut noter qu'avec un entraînement précoce et adapté, comme avec le torball, les non-voyants récents parviennent au bout de quelques mois à utiliser avec succès ce fameux sens des masses et des obstacles qui fonctionne comme un « sonar »¹⁴. C'est ce qui permet aux joueurs bien entraînés de se situer et de détecter les joueurs immobiles ou en déplacement et d'accéder ainsi à des jeux collectifs évolués.

Le torball est en effet un sport organisé de manière à être parfaitement adapté aux non-voyants. Ainsi pour chaque match, il doit y avoir un arbitre, quatre juges de buts et au moins un marqueur et un chronométrateur.

Le torball a un règlement qui fait qu' aussi bien les joueurs non-voyants sur le terrain ainsi que les remplaçants non-voyants et les spectateurs non-voyants, peuvent suivre le match et vivre les suspens autant que les voyants. C'est ainsi que toute interruption du jeu est expliquée par l'arbitre qui utilise des annonces verbales. Il indique le début de chaque mi-temps en criant « prêt » puis il siffle 3 fois et donne le ballon à l'équipe qui a l'engagement. Il détermine la validité d'un but et dans ce cas il siffle 2 fois. Pour tout arrêt de

¹⁴ sonar: Appareil de détection sous-marine utilisant les ondes sonores en permettant le repérage, la localisation et l'identification des objets immergés

jeu, il siffle 1 fois et en explique rapidement la raison par une annonce verbale claire et précise. Il relance le jeu en sifflant 1 fois. Si pendant une passe, le ballon sort des limites du terrain, l'arbitre dit « sortie, balle perdue ». Et s'il y a infraction à la règle des 8 secondes, il dit « 8 secondes numéro... (et signale le numéro du dernier joueur qui touche le ballon) et il ajoute « coup franc contre... (et il donne le nom de l'équipe). Si un coup franc ou penalty a été stoppé, l'arbitre dit a bloqué ». Et si le ballon est jugé mort dans la zone de jeu de l'équipe en défense : il dit « balle morte, balle pour » et il donne le nom de l'équipe. Aussi, en cas de conduite anti-sportive sur le banc de touche il dit : « Penalty contre... » et il donne le nom de l'équipe. Il indique la fin du match en sifflant 3 fois après que le chronométrateur ait donné un avertissement sonore.

Toujours pour montrer que le torball est bien adapté aux handicapés visuels, nous aurons à souligner que pendant le match, tout est prévu pour que le jeu se passe dans les meilleures conditions. C'est ainsi que, le juge de but est chargé de donner le ballon au joueur défensif le plus proche. Et pendant l'attaque de la même manière, il doit le remettre au joueur défensif le plus proche, si le ballon sort avant la ligne centrale suite à une action défensive. Le juge de but doit aussi remettre le ballon au juge de but de l'équipe adverse, si le ballon sort ou passe la ligne de but, lorsqu'il est passé d'un joueur à un autre dans une même équipe. C'est aussi au juge de but d'accompagner les joueurs entre le terrain et le banc de touche en cas de changement.

I – 2 – 2 – Intérêt et choix du torball

N'étant privée que de l'information visuelle qui n'est pas en principe sans grande importance, nous n'avons pas vraiment trouvé de raisons qui

pourraient exclure la personne handicapée visuelle des activités physiques. Nous ne voyons aussi pas pourquoi, elle devrait se replier sur elle-même. Or nous savons que « la pratique sportive contribue très efficacement à surmonter les conséquences de la mal vision telles que la mauvaise tenue du corps, la rigidité de la démarche, les troubles de l'orientation et de l'équilibre. Aussi, favorise t-elle l'exactitude du geste moteur, le rythme et la synchronisation des mouvements. Les bénéfices que le handicapé visuel peut tirer d'une pratique sportive sont incomparables en terme d'autonomie de confiance en soi de maîtrise corporelle, d'attrait du challenge et même d'intégration sociale au sein d'une équipe sportive de voyants »¹⁵.

Le sport en général est accaparé par une catégorie d'individus bien portant (qui ne présente aucun handicap)

Nous estimons que plus une personne présente certaines déficiences physiques plus il a besoin du sport pour combler son handicap. Pour nous, la valeur d'une prouesse sportive est fonction de la dimension des contraintes surmontées.

Nous aurons aussi à noter que « l'exercice physique régulier est un moyen de lutte contre la sédentarité qui est l'une des principales causes sous-jacentes de mortalité, de morbidité et d'incapacité. Aussi d'après les données préliminaires d'une étude de l'OMS¹⁶ sur les facteurs de risque, il semblerait que la sédentarité soit l'une des 10 premières causes de décès et de handicaps à l'échelle mondiale. Elle est aussi à l'origine de plus de 2 millions de décès par an. Entre 60 et 85% des adultes à travers le monde ne sont tout simplement pas suffisamment actifs pour protéger leur santé. Les modes de vie sédentaire accroissent toutes les causes de mortalité, font doubler le risque

¹⁵ <http://www.avh.asso.fr/sport.php>.

¹⁶ OMS: organisation mondiale de la Santé.

de maladies cardiovasculaires, de diabète et d'obésité et font considérablement augmenter les risques de Cancer du côlon, d'hypertension artérielle, d'ostéoporose, de dépression et d'angoisse ». Ainsi le torball vient élargir le champs des activités physiques praticables par les handicapés visuels.

Ce qui a principalement suscité notre intérêt pour le torball et nous a incité à en faire l'objet de notre étude : c'est le fait que tous les joueurs de torball sur le terrain doivent porter des lunettes opaques. Et que les remplaçants doivent en porter aussi à partir du moment où le changement est annoncé. Ainsi, sur demande de l'arbitre les lunettes doivent être mises et après contrôle, ne doivent plus être touchées avant la fin de la mi-temps. Aussi si l'arbitre, suspecte un joueur d'être capable de voir quelque chose, il peut prendre des mesures telles que : faire changer les lunettes, ou y placer du ruban adhésif. Dès lors, un joueur qui souhaite ajuster ses lunettes doit en demander la permission à l'arbitre. Après l'avoir obtenue, il se retourne pour faire dos au terrain et ajuster ses lunettes. Aussi, un joueur qui doit sortir du terrain sur une situation de coup franc ne doit pas non plus réajuster ses lunettes sans en avertir l'arbitre, un non-respect de cette règle est pénalisé par un coup franc, si l'arbitre s'aperçoit qu'un joueur ne porte pas correctement ses lunettes, il doit interrompre le match et ordonner à ce joueur de les réajuster.

L'international Blind Sport Association (IBSA) autorise 3 catégories d'handicapés visuels à pratiquer le torball.

- Les **B₁** : depuis aucune perception lumineuse d'aucun œil jusqu'à perception de la lumière mais avec incapacité de reconnaître la forme d'une main à quelque distance que ce soit ou dans quelque direction que ce soit .

- Les **B₂** : depuis la capacité de reconnaître la forme d'une main jusqu'à une acuité visuelle de 2/60 et /ou un champ visuel de moins de 5 degrés.
- Les **B₃** : Depuis une acuité visuelle supérieure à 2/60 jusqu'à une acuité visuelle de 6/60 et/ ou un champ visuel de plus de 5 degrés mais moins de 20 degrés.

Cette classification se mesure sur le meilleur œil avec correction maximale (c'est à dire que tous les athlètes qui utilisent habituellement des lentilles de contact ou verres de corrections doivent les porter pour déterminer leur classification IBSA, qu'ils les utilisent ou non en compétition.

Nous considérons que l'écart entre les **B₁** et les **B₃** est comparable à celui entre les **B₃** et les voyants (qui ne présentent aucun handicap visuel que nous nommons les « **B₄** »)

C'est cette partie du règlement, qui nous a fait constater que les matchs entre voyants et non-voyants sont possibles, et sont aussi plus intéressants à développer, car ils permettraient aux élèves handicapés visuels de sortir de leur isolement, en jouant contre les autres établissements d'élèves voyants. Ceci devrait leur permettre une meilleure intégration sociale, car ils pourraient même défendre les couleurs de leur établissement à l'UASSU(4) et montrer que « l'handicapé visuel a du talent » cette intégration devrait en retour permettre aux voyants de mieux comprendre les non-voyants, de mieux se comprendre, et de tisser avec eux, des relations d'amitié, de compréhension et de solidarité.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

II – 1- Le cadre de l'enquête

Dans le cadre de notre activité de recueil de données et d'informations, nous avons parcouru toutes les structures susceptibles de pouvoir nous apporter des informations relatives à notre étude.

C'est ainsi que, nous avons décroché beaucoup d'interviews avec le directeur technique de la fédération sénégalaise de handisport, qui est aussi l'entraîneur de l'équipe sénégalaise de torball, et professeur d'éducation physique au lycée Malick SY de Thiès...

Nous avons retiré la plus grande partie de notre documentation dans les sites d'Internet, où nous avons découvert les coordonnées de la fédération française de handisport, qui nous a envoyé un bon nombre de récents documents relatifs à notre étude.

Nous nous sommes ensuite rendu à l'INEFJA de Thiès, pour distribuer les questionnaires que nous avons dressés pour les élèves handicapés visuels. Comme les questionnaires n'étaient pas en braille, il nous a fallu nous rendre dans toutes les chambres de ces derniers pour les interroger.

Nous avons aussi eu à interroger le professeur chargé de leur éducation physique.

Nous étions émerveillés, quand nous avons vu les élèves handicapés visuels jouer au football avec leur ballon de torball. Et surtout par les plus

jeunes qui cueillaient des mangues. Ils nous ont fait savoir que, dès fois, ils préfèrent jouer au football la nuit.

Pour tout le temps que nous y avons passé, nous n'avons pas vu un seul élève utiliser une canne pour se diriger.

Dans l'institut il y a 2 catégories d'élèves :

- une qui suit une formation pour apprendre un métier (tissage, broserie et standardiste) ;
- et une autre qui suit le même programme que dans les écoles publiques des voyants, c'est ainsi que dès leur réussite à l'entrée en sixième, ils sont intégrés dans les lycées où ils suivent les cours avec les voyants. Cependant ils continuent quand même d'être logés à l'INEFJA ;
- ❖ Nous avons distribué des questionnaires dans les différents lycées et collèges de Dakar.
- ❖ Nous avons enfin décroché un interview à la direction de l'UASSU.

- II – 2 – LES SUJETS

Notre population d'étude comprend :

- les élèves de l'INEFJA de Thiès
- quelques élèves de lycées et collèges
- et les étudiants de l'INSEPS

Nous avons ainsi essayé de mesurer le niveau de médiatisation et de motivation de ces 3 groupes par rapport au Torball.

Nous avons ciblé les élèves de l'INEFJA et de quelques lycées et collèges, principalement pour voir s'ils sont prêts à vivre une intégration à travers le torball. Et ceci sous la direction de spécialistes que sont les futurs professeurs d'éducation physique et sportive.

Nous aurons à souligner aussi, qu'en plus des questionnaires adressés à ces 3 groupes, en vu de l'élargissement des opinions, nous avons eu à interviewer le « professeur » chargé de l'éducation physique des élèves de l'INEFJA et le secrétaire général de l'UASSU.

II – 3 – Instrument de collecte des données

Pour recueillir l'opinion de nos sujets d'étude, nous avons eu recours à des interviews et à des questionnaires dont certains sont ouverts et d'autres fermés.

Les enquêtes par questionnaires visent d'ordinaire à recueillir trois catégories d'informations :

- des faits (données factuelles) ;
- des jugements subjectifs sur des faits, des idées, des événements ou des personnes ;
- des cognitions, c'est-à-dire des indices de niveau de connaissances des divers objets étudiés par l'enquête.

Ainsi les questions fermées sont fixées à l'avance et le répondant doit obligatoirement choisir parmi l'éventail qui lui est présenté. C'est le type de questionnaires le plus simple. On l'utilise pour obtenir certains

renseignements factuels, pour juger de l'approbation ou de la désapprobation d'une opinion donnée. C'est aussi, le type de questionnaires qui se prête le mieux au dépouillement et à l'analyse statistique, les réponses étant prévues, il ne peut y avoir aucune ambiguïté dans la réaction des personnes interrogées. On peut donc facilement classer les différents répondants selon la réponse fournie. C'est aussi des questions qui se comprennent facilement et l'on peut y répondre (en traçant une croix dans la case correspondante à la réponse choisie). Néanmoins, elle présente un certain danger qui pourrait conduire l'enquêté à deviner, puis choisir la réponse la plus conforme à l'attente du réalisateur de l'enquête.

Avec les parties ouvertes des questionnaires nous avons voulu ainsi laisser libre cours à nos enquêtés, afin de recevoir un large éventail de réponse. L'inconvénient est que plus les réponses sont différentes, plus nous avons d'informations, et il va se poser le problème de les regrouper.

**CHAPITRE III PRESENTATION, ANALYSE ET
INTERPRETATION DES RESULTATS**

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

III-1 - Présentation des résultats

Tableau 1 : Récapitulatif des réponses aux questions (4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15) destinées aux élèves de l'Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles

Questions	Questions																					
	4		5		6		7		8		10		11		12		13		14		15	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui	65	100	40	62	-	-	65	100	64	98	-	-	2	3	65	100	65	100	65	100	65	100
Non	-	-	25	38	65	100	-	-	1	2	65	100	63	97	-	-	-	-	-	-	-	-

Légende

n : nombre

% : pourcentage

Tableau 2 : Récapitulatif des réponses à la question 9 destinée aux élèves de l'INEFJA

Question n°9 : Aimez-vous le torball ?

Niveau d'appréciation	Nombre de réponses	Pourcentage
Beaucoup	58	89%
Un peu	6	9%
Pas du tout	1	2%
Total	65	100%

- Recapitalisation des données relatives à la justification des réponses aux questions numéro 4, 8, 12 et 13 posées aux élèves de l'INEFJA (cf. annexe)

Question n°4 : les sports que les handicapés visuels jugent à leur portée

- le football
- la lutte traditionnelle
- l'athlétisme
- le basket
- le torball
- la natation
- le handball
- le judo
- le karaté

Question n°8 : Etes-vous prêt à vous inscrire dans un club de torball ?

- Oui parce que :
 - J'aime le sport !
 - Le sport pourrait me permettre de suivre mes études à l'extérieur !
 - Pour avoir une bonne santé !
- Non parce que :
 - Je n'aime pas le sport ! (c'est la réponse d'un seul élève handicapé visuel parmi les 65 que nous avons interrogés)

Question n°11 : Avez-vous déjà joué au torball, ou, et à quelle occasion ?

- Oui :
 - nous utilisons le couloir formé par la distance séparant les chambres opposées pour jouer au torball !

- j'ai été sélectionné pour jouer au torball à la JAPHAF¹⁷ !

Question n° 12 : Pensez vous que le torball soit à la portée de tous les handicapés visuels ?

- Oui parce que :
 - Notre handicap se limite à nos yeux, ne concernant pas notre motricité et notre intelligence !
 - C'est un sport bien adapté aux handicapés visuels !

Question n° 13 : Aimerez-vous que votre école rencontre d'autres établissements scolaires (d'élèves voyants) pour des matchs de torball ?

- -Oui parce que :
 - nous voulons une amélioration des relations entre eux et nous !
 - nous voulons leur montrer que nous sommes capables de faire tout ce que font les voyants !
 - nous voulons qu'ils sachent qui nous sommes vraiment, et de quoi nous sommes capables !
 - nous aimerions découvrir d'autres milieux !
 - ici nous sommes trop isolés !
 - ce serait vraiment une chose extraordinaire !

¹⁷ Jeux de l'Avenir des Personnes Handicapées d'Afrique Francophone

Tableau 3 : Récapitulation des réponses aux questions (5, 6 et 7) destinées aux élèves de quelques lycées et collèges de Dakar (élèves voyants)

QUESTIONS						
Réponses	5		6		7	
	n	%	n	%	n	%
Oui	1	1	120	100	120	100
Nom	119	99	-	-	-	-

Légende :

n= nombre

% = Pourcentage

Tableau 4 : Récapitulation des réponses à la question numéro 8 destinée aux élèves de quelques lycées et collèges de Dakar

Question n° 8 : pour mieux atteindre les masses, à quel niveau doit-on mener des actions de sensibilisation sur le torball ?

Lieux de sensibilisation sur le torball	Nombre de réponses	Pourcentage %
ASC	17	13
Ecoles	85	65
Clubs	28	22
Total	130	100

Tableau 5 : Récapitulation des Réponses aux questions(4, 7, 8, 9, 10 et 11) destinées aux étudiants de l'INSEPS .

QUESTIONS												
Réponses	4		7		8		9		10		11	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui	11	12	89	99	-	-	90	100	90	100	90	100
Nom	79	88	1	1	90	100	-	-	-	-	-	-

n= Nombre

% = Pourcentage

question n° 4 : Connaissez-vous des sports qui soient à la portée des handicapés visuels ?

Question n° 7 : Souhaitez-vous que le torball soit enseigné comme discipline d'EPS ?

Question n° 8 : Avez-vous une connaissance des lois et règlements du torball ?

Question n° 9 : si l'occasion se présentait, êtes-vous prêt à suivre un stage de formation pour connaître les lois et règlements du torball ?

Question n° 10 : Dans l'exercice de votre futur métier, souhaiteriez vous encadrer des handicapés visuels à jouer au torball ?

Question N° 11 : Est-il utile pour un handicapé visuel de faire du sport ?

-Récapitulation des données relatives à la justification des réponses aux questions numéro 4, 7, 9, 10, 11 posées aux étudiants de l'INSEPS.

Question n° 4 : Connaissez-vous des sports qui soient à la portée des handicapés visuels ?

Si oui lesquels :

- Athlétisme
- Natation
- Basket ball
- Ski
- Handball
- Lutte
- Volley ball
- Haltérophilie
- Torball

Question n° 7 : Souhaiteriez vous que le torball soit enseigné comme discipline d'EPS ?

Si non pourquoi ?

- parce que :il y a une seule école pour les aveugles au Sénégal, (c'est une seule réponse parmi tous les élèves de l'INSEPS interrogés).

Question n° 9 : si l'occasion se présentait êtes-vous prêt à suivre un stage de formation pour connaître les lois et règlement du torball ?

- Oui parce que :
 - la tâche d'un enseignant est d'apprendre et de faire apprendre sans aucune distinction!
 - pour compléter ma formation au handisport!
 - pour permettre aux handicapés de s'affirmer, et de participer à la promotion du sport sénégalais!
 - pour le pratiquer!
 - pour participer au développement du torball au Sénégal !
 - pour augmenter mon savoir au niveau du sport et aider à l'intégration sociale des handicapés visuels !
 - on doit les aider à se sentir utile et leur faire profiter des retombées du sport.

Question n° 10 : Dans l'exercice de votre futur métier, souhaitez vous encadrer des handicapés visuels à jouer au torball ?

- Oui parce que
 - Cela doit être un plaisir de transmettre un savoir aux autres ,qu'ils soient handicapés ou non !
 - pour voir comment évoluent les handicapés visuels en milieu sportif!
 - ce sont des personnes qui ont besoin de satisfaire leur organisme par le biais du sport, elles ne doivent pas être marginalisées !

- Nul n'est à l'abri d'une quelconque maladie, et on pourrait se retrouver dans leur cas !
- Cela pourrait me permettre de faire quelque chose pour les handicapés !
- Pour prouver aux handicapés visuels qu'ils ne sont pas oubliés ,et leur faire vivre la passion et la joie que l'on retrouve dans le sport !
- Parce que je suis animateur, initiateur du handisport !
- Parce que c'est un sport collectif il permet l'intériorisation des valeurs et normes de la société !
- Pour les aider à se sentir utile !

Question n°11 : Est-il utile pour un handicapé visuel de faire du sport ?

- Oui parce que :
 - par le sport l'handicapé visuel peut retrouver une certaine liberté, l'estime de soi, et l'intégration sociale !
 - Le sport lui permet d'améliorer sa santé !
 - La sédentarité conduit à des risques de maladies !
 - Le sport peut lui permettre d'oublier momentanément son handicap !
 - Le sport lui permet de lutter contre la passivité ,et de ne pas se replier sur soi-même !
 - Toute personne, qu'elle soit handicapée ou non a droit au sport !
 - Le sport lui permet de mieux développer ses sens !

Récapitulatif des réponses à la question n°5 posée aux étudiants de l'INSEPS.

Question n° 5 : Pourquoi le torball n'est pas bien connu des sénégalais ?

Parce que :

- il n'y a pas eu une vulgarisation par les médias !
- il n'est pratiqué que par une petite minorité ;
- Par manque de médiatisation, mais surtout parce qu'on voit mal un non-voyant faire du sport au Sénégal (c'est culturel).

Récapitulation des réponses à la question :

N°16 ,adressée aux élèves de L'INEFJA

N° 12, adressée aux étudiants de l'INSEPS

N° 9, adressée aux élèves des Lycées et Collèges.

(question N°16 , 12 et 9) : Quelles sont vos suggestions pour développer le torball au Sénégal ?

- Il faut organiser des stages de formation d'encadreurs de torball !
- Il faut créer un centre d'initiation au torball, l'insérer dans les activités physiques scolaires et effectuer une sensibilisation au niveau des Ecoles, ASC et Clubs !
- Il faudrait trouver de l'aide auprès du ministère des sports ,pour la construction de gymnases, non seulement à Dakar, mais aussi au niveau des autres régions !
- Organiser des Navétanes de torball !
- Organiser des matchs d'exhibition et les médiatiser (télévision, radio, journaux) !
- Organiser des matchs de torball entre les écoles !

- Chercher des sponsors !
- Insérer des terrains de torball dans les stades et dans les écoles !

Tableau 6 : Récapitulation des réponses à la question n° 6 destinée aux étudiants de l'INSEPS

Question n° 6 : Pour mieux atteindre les masses, à quel niveau doit-on mener des actions de sensibilisation sur le torball ?

Niveau (lieux)	Nombre de réponses	Pourcentage
Associations sportives	45	29
Ecoles	78	50
Clubs	32	21
Total	155	100

III – 2 - Analyse et interprétation des résultats

Au regard des résultats qui se dégagent à travers le tableau 1, la question n°4 destinée aux élèves de l'INEFJA nous indique que 100% d'entre eux c'est-à-dire la totalité, savent qu'ils peuvent faire du sport, et qu'il y a un large éventail de disciplines sportives qui leur sont ouvertes.

Cependant nous avons remarqué qu'ils ignorent l'existence d'un grand nombre de sports à leur portée : à savoir le cyclisme tandem, l'haltérophilie, le ski, le tir à l'arc, l'équitation, le Canoë-Kayak, la plongée sous-marine, voile, sports aériens, sauts, escrime etc. (voir annexes)

Nous constatons aussi que 62% d'entre eux ont déjà entendu parler du torball, mais par contre, les 100% affirment ne pas avoir une parfaite connaissance des lois et règlements du torball. Mais ils sont prêts si l'occasion se présentait ,à suivre un stage de formation pour connaître ces lois et règlements.

Nous avons aussi à préciser que 98% de nos sujets handicapés visuels, sont prêts à s'inscrire dans un club de torball, parce qu'ils aiment le sport ; d'autres par contre espèrent pouvoir par le biais du sport, poursuivre leurs études à l'étranger. Il y a aussi qui considèrent le fait que le sport (torball) pourrait leur apporter une meilleure santé.

Nous avons aussi noté qu'il y a un de nos sujets handicapé visuel qui se dit ne pas être prêt à s'inscrire dans un club de torball parce qu'il n'aime pas le sport, ce qui est négligeable.

D'autre part, nous aurons à noter que 100%, c'est-à-dire la totalité de nos sujets , ne disposent pas d'une aire de jeu adéquat pour jouer au torball. Ils utilisent des couloirs de leur institut pour pratiquer le torball, à leur façon. Ainsi, 97% d'entre eux n'ont jamais joué à ce sport, seul 2 d'entre eux l'ont déjà pratiqué, car ils étaient sélectionnés pour représenter le SENEGAL aux JAPHAF.

La totalité de nos sujets, handicapés visuels savent que le torball est à leur portée ,et que, c'est un sport bien adapté à leur handicap, ils peuvent donc le pratiquer pour acquérir tous les avantages que ce sport comporte.

Au regard des réponses aux questions n°12, 13, 14 et 15 du tableau 1, destinées aux élèves handicapés visuels. Nous constatons que 100% ,c'est-à-dire la totalité des élèves de l'INEFJA souhaitent que, leur institut rencontre d'autres établissements scolaires (d'élèves voyants) pour des matchs de torball. Car ils voudraient montrer qu'ils sont capables de faire presque tout ce que font les voyants en matières de sport (cf. annexes). Ils sont trop isolés dans leur institut (internat) .Et ils aimeraient ainsi, découvrir d'autres milieux, rencontrer d'autres gens, et surtout, par le biais du torball, bénéficier des mêmes prérogatives que les élèves voyants.

Le tableau 2, nous montre que seul un élève handicapé visuel n'aime pas le torball. Et 6 d'entre eux l'aiment un peu par contre, 89% des élèves de l'institut l'apprécient beaucoup.

Le tableau n° 3, nous indique que 99% des élèves voyants n'ont jamais entendu parler du torball. Seul un d'entre eux avait déjà connu le torball donc c'est vraiment un sport qui n'est pas bien médiatisé.

La totalité de nos sujets (élèves voyants), c'est-à-dire les 100% souhaiteraient que le torball soit enseigné comme discipline d'EPS (Education Physique et sportive). Ils aimeraient aussi être invités, ou inviter les élèves handicapés visuels de l'INEFJA de Thiès pour jouer au torball contre leur établissement. Nous noterons au passage que ce souhait est réciproque.

Le tableau n° 4, nous souligne que pour mieux atteindre les masses, les actions de sensibilisation sur le torball doivent être orientées d'avantage au niveau des écoles.

Au regard du tableau 5, les réponses à la question n°4, nous montrent que, 88% des étudiants de l'INSEPS, c'est-à-dire, 79 de nos sujets ,ne connaissent aucun sport qui soit à la portée des handicapés visuels. Par contre 12% d'entre eux, c'est-à-dire 11 parmi les 90 étudiants savent que, les handicapés visuels font du sport .

Aussi 99% des étudiants de l'INSEPS auraient souhaité que le torball soit enseigné comme discipline d'EPS, par contre un seul parmi nos 90 sujets (étudiants de l'INSEPS) ne souhaite pas que le torball soit enseignée comme discipline d'EPS. Nous constatons qu'il n'a pas pris en considération le fait que le torball peut être et est joué par des voyants qui n'ont aucune déficience visuel. ' En France on le fait jouer à des enfants de la maternelle , à qui l'on bande les yeux car ils ne sont pas handicapés visuels.¹⁸ ' ,

Nous constatons toujours à travers le tableau 5 qu'aucun étudiant de l'INSEPS ,n'a une connaissance des lois et règlements du torball. Aussi 100% d'entre eux c'est-à-dire la totalité est prête à suivre un stage de formation pour connaître les lois et règlements du torball, car ils savent que la tâche d'un enseignant est d'apprendre et de faire apprendre sans faire de distinction entre les élèves. Cela serait pour eux un moyen de mieux connaître le torball et de pouvoir l'enseigner si jamais cette occasion se présente. Ils veulent aider les handicapés visuels à se sentir mieux, leur faire ainsi profiter des avantages du sport, mais surtout les aider à mieux s'intégrer dans la société par le biais du sport.

¹⁸ http://membres.lvcros.fr/secteur_enfant/torball/pages/torball.htm.

Nous constatons aussi que, 100% des étudiants de l'INSEPS souhaiteraient encadrer des handicapés visuels à jouer au torball, car pour eux c'est un plaisir de transmettre un savoir aux autres et ceci qu'ils soient à des élèves handicapés ou non. Ils veulent prouver aux handicapés visuels qu'ils ne sont pas oubliés, et en même temps leur faire découvrir la passion et la joie que l'on retrouve dans le sport. Ils savent aussi que nul n'est à l'abri d'un tel handicap et tout un chacun pourrait se retrouver dans leur cas. Et enfin, on constate que nos sujets ont compris que le torball est un sport collectif pouvant aider les handicapés visuels à mieux intérioriser certaines valeurs de la société .

Nous avons noté aussi que ,la totalité des étudiants de l'INSEPS savent qu'il est utile pour un handicapé visuel de faire du sport, parce qu'ils comprennent que par le sport, l'handicapé visuel peut acquérir une certaine liberté. Le sport peut lui permettre aussi de mieux développer ses sens, d'améliorer sa santé, de lutter contre la « sédentarité »¹⁹ qui nuit gravement à la santé. " Le sport peut aussi permettre à l'handicapé visuel de lutter contre la passivité et de ne pas se replier sur soi même " ²⁰. Aussi il faut noter que toute personne ,qu'il soit handicapé ou non, à droit au sport ,et surtout que le sport peut permettre aux déficients de dominer leur handicap.

La récapitulation des réponses à la question n°5 destinée aux étudiants de l'INSEPS montre que le torball n'est pas bien connu au Sénégal parce qu'il n'y a pas eu une vulgarisation suffisante par les média (télévision, Radio, journaux etc.)

¹⁹ <http://www.who.int/world-health-day>

²⁰ <http://www.wvh.asso.fr/sports.php>

21% de nos sujets étudiants à L'INSEPS suggèrent de mener les actions de sensibilisation vers les clubs. Cela est surtout du au fait que, si les joueurs des différents clubs (basket, football, handball etc.) avaient des sens aussi développés que celui des non-voyants, cela les aiderait à mieux améliorer leurs résultats.

Nous aurons à souligner que 50% de nos sujets de l'INSEPS c'est-à-dire 78 d'entre eux postulent pour une action de médiatisation vers les établissements scolaires, qui pourraient être amenés à jouer au torball contre les élèves de L'INEFJA.

Comme nous l'ont confirmé les élèves de l'INEFJA, les étudiants de l'INSEPS, les élèves des établissements scolaires, quelques encadreurs de l'UASSU ,le chargé de l'éducation physique des élèves de l'INEFJA et le directeur technique adjoint de la fédération sénégalaise de handisport : pour développer le torball au Sénégal, il faut organiser des matchs d'exhibition ,médiatiser l'activité à travers les médias,(télévision, radio,et même utiliser les différents journaux.)

Il faudrait aussi, mettre en place les infrastructures nécessaires. Et surtout intégrer le torball au sein des différentes disciplines sportives scolaires.

CONCLUSION

CONCLUSION

D'une manière générale, nous voyons que le torball est un sport collectif spécialement conçu pour les handicapés visuels hommes et femmes. Il se pratique à l'intérieur d'un gymnase.

Cependant ce qui a surtout orienté notre étude dans ce sens : c'est la partie du règlement qui veut que les joueurs de torball sur le terrain portent des lunettes opaques. Et que les remplaçants aussi doivent en porter, à partir du moment où le changement est annoncé. Aussi sur demande de l'arbitre, les lunettes doivent être mises et après contrôle, ne doivent plus être touchées avant la fin de la mi-temps. Et si l'arbitre suspecte un joueur d'être capable de voir quelque chose, il peut prendre des mesures telles que, faire changer les lunettes, ou y placer du ruban adhésif.

Comme les lunettes de protection empêchent la vision, nous nous sommes dit que se serait intéressant d'organiser des matchs entre déficients visuels, non -voyants et voyants.

Aussi, nous pensons que les réponses fournies par notre population cible semblent être en adéquation avec notre intention principale qui consiste à envisager des matchs de torball entre élèves handicapés visuels et élèves des lycées et collèges (élèves voyants), sous la direction de spécialistes. Et pour cela nous avons eu à considérer les futurs professeurs d'éducation physique et sportive. A savoir les étudiants de l'INSEPS.

Nous avons constaté qu'aussi bien les élèves handicapés visuels que les élèves voyants des établissements scolaires de Dakar veulent se rencontrer à

travers des matchs de torball. Aussi de part l'interview que nous avons eu à décrocher à la Direction de l'UASSU, nous avons appris que l'UASSU est ouvert à tous les élèves, qu'ils soient handicapés visuels ou non . Ils nous ont affirmé aussi que le torball peut bien faire partie des disciplines sportives proposées à l'UASSU.

Les étudiants de l'INSEPS par leurs réponses aux questionnaires disent être prêts à suivre un stage de formation pour apprendre les lois et règlements du torball. Ils affirment aussi que dans leur futur métier de professeur d'éducation physique et sportive, ils sont prêts à encadrer des handicapés visuels à pratiquer le torball.

Notons aussi que les élèves voyants veulent que le torball soit enseigné comme discipline d'EPS. Nous aurons à souligner que le développement des matchs de torball entre les élèves d'établissements scolaires et les élèves de l'INEFJA pourrait permettre aux élèves handicapés visuels de sortir de leur isolement en tissant des relations d'échanges, de solidarité et de compréhension avec les élèves voyants.

Le torball peut aussi permettre aux élèves handicapés visuels un certain développement psychomoteur et social, d'où une meilleure intégration sociale de ces derniers.

Seulement, comme nous l'a montré notre étude, les volontés sont présentes, mais le problème d'infrastructures se pose aussi bien dans les principaux établissements scolaires qu'au niveau de l'INEFJA (l'école des handicapés visuels) qui ne dispose que d'un terrain de football sableux comme infrastructure de sport.

Ils utilisent le ballon de torball pour jouer au football. Ils ont aussi, au centre de l'Institut, une sorte de puits d'environ 50 cm de profondeur et de 2 mètres de diamètre, construit pour que les élèves handicapés visuels s'y regroupent pour jouer.

Ils n'ont même pas de professeur d'EPS, mais un monsieur qui n'est pas spécialiste en sport leur assure les cours d'éducation physique et sportive (EPS). Ces handicapés visuels sont laissés à eux-mêmes, du moins en ce qui concerne l'EPS qui est capital chez eux.

Si notre conviction a été chancelante au début de ce travail délicat, elle s'est raffermie au fil des contacts que nous avons eu dans le cadre des interviews et des entretiens effectués entre les différents éléments des groupes interrogés. Aujourd'hui, au delà des affirmations gratuites et des jugements de valeurs que nous aurions portés par erreur, ignorance ou inexpérience, la conviction définitive que nous ressentons et que nous voulons faire ressentir au différents lecteurs de ce modeste travail que sont les handicapés eux-mêmes, les institutions sportives nationales et l'Etat est que le torball, en plus du fait de son utilité sur le plan de la santé pourrait être une parcelle d'intégration sociale de l'handicapé visuel pratiquant. C'est cela et cela seulement que nous avons voulu démontrer dans ce modeste travail. Notre seul souhait étant que ce travail soit traduit en braille afin d'être mis à la portée des premiers intéressés.

Nous finirons par ces quelques mots de Darwin (1990) qui disait que : « grande est notre faute si la misère de nos pauvres découle non pas des lois naturelles mais de nos institutions ».

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES

Privée de l'information visuelle qui lui permettrait sans risque une pratique sportive, la personne handicapé visuelle pourrait être exclue des activités physiques et serait tentée de se replier sur lui-même.

La pratique sportive contribue très efficacement à surmonter les conséquences de la mal-vision telles que ,la mauvaise tenue du corps, la rigidité de la démarche, les troubles de l'orientation et de l'équilibre. Elle favorise l'exactitude, le rythme et la synchronisation des mouvements.

Elle permet aux handicapés visuels de développer le sentiment d'estime de soi qui est, « la valeur qu'un sujet attribue à sa personne propre »²¹ il est « un facteur déterminant du système de régulation du comportement »²².

Elle leur permet aussi de développer le sentiment de confiance en soi qui, « comble la distance séparant les difficultés réelles du présent et la perception de l'effort à fournir pour les surmonter »²³.

Notre étude indique clairement la motivation des élèves handicapés visuels de l'INEFJA pour la pratique du torball.

Vu la motivation des élèves des différents établissements scolaires pour la pratique de cette même activité.

Vu la disponibilité des organisateurs de l'UASSU pour accueillir le torball au sein des différentes activité sportives qui y sont proposées.

²¹-CHAPPUIS, R. ; la psychologie des relations humaines. que sais-je ? presse universitaire de France. 1986 , pages 50-51

²². Idem

²³. idem

Vu le dévouement des futurs professeurs d'éducation physique et sportive de l'INSEPS qui sont prêts à encadrer la pratique du torball.

Vu la bonne intention de la fédération sénégalaise de handisport qui est toujours prête à accueillir de nouveaux encadreurs.

Il serait souhaitable que certaines institutions comme le ministère de la jeunesse, du sport, et de l'éducation nationale s'impliquent davantage pour développer ce sport, et aider ainsi les handicapés visuels à sortir de l'isolement.

Nous avons remarqué qu'il n'existe pas au Sénégal, une seule école ayant un gymnase qui pourrait arbitrer un match de torball.

Alors que le gymnase est un outil considérable pour le bon déroulement des cours d'éducation physique.

Le fait de toujours faire les cours d'EPS en plein air donne aux élèves l'impression d'être en récréation d'où leur considération pour cette matière.

Notre étude nous a aussi révélé qu'à l'INEFJA, il n'existe qu'un terrain sableux et un ballon de torball, comme infrastructure d'éducation physique et sportive.

Nous avons aussi constaté que le talent des élèves handicapés visuels de l'INEFJA dépasse largement le niveau d'infrastructure sportif de leur institut.

Comme les voyants, ils sont capables de cueillir des mangues, de jouer au football et même de courir droit comme de vrais athlètes. Certains tentent même de monter aux arbres.

Aucun élève de l'institut n'utilise une canne pour s'orienter dans leur établissement.

Il n'ont même pas de professeur d'éducation physique en dépit de toutes les promotions qui sortent chaque année de l'INSEPS.

Nous estimons qu'ils méritent au moins un gymnase, un bon terrain de football avec une bonne piste d'athlétisme.

Etant donné qu'ils constituent un nombre considérable de 82 élèves, il faudrait que les autorités songent à y affecter au moins 2 ou 3 professeurs d'éducation physique. à l'instar des ivoiriens.

Les mentalités sont lentes à se reformer, d'autant plus que le handicapé nous renvoie souvent l'image de notre propre fragilité et de notre vulnérabilité. Il nous renvoie l'affirmation que le bonheur de vivre, d'agir, de prendre plaisir, sont des caractéristiques précaires et provisoires. Il fait aussi naître des sentiments complexes qui peuvent aller jusqu'au rejet.

Cependant en prenant l'exemple de la législation française, on réalise qu'elle est l'une des plus avancées au monde pour la prise en charge du handicap, avec une réalité économique de 150 milliards de francs soit 2% du PNB (taux inégalé par aucun pays).

Nous terminerons par cette assertion de Roosevelt qui disait que : « le degré de civilisation d'une nation se mesure à ses réalisations en faveur des handicapés ».

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- PERRON, les enfants inadaptés, que sais-je ?, 1984, n°30, p. 84 à 89.
- CHAPPUIS, R. ; la psychologie des relations humaines, que sais-je ? presse universitaire de France, 1986, 125 pages.
- HOMONET. C. ; les personnes handicapées, que sais-je ? Université Paris XII, 1990, 65 pages
- Pasqualini, M., Robert, B. : Handicapés physiques et inapte partiel en EPS ; dossier EPS, n° 23. Paris, 1995, pages 159-165.
- PIERA, J.B. et PAILLERD. : Handicapés physiques et sport. Encyclopédie Médicale chirurgicale (elsevier, Paris) 1996, 16 pages.
- Dictionnaire permanent Droit du Sport ; Handicap et sport, 1989, pages 1787-1821

DOSSIERS ET MAGAZINES HANDISPORT

- Handisport. l'athlétisme qui gagne ! – Revue officielle de fédération française handisport. 37^{ème} année. N° 107, 2001, pages 5 – 42.
- Ski : A moins d'un an des jeux de Salt Lake City – Revue officielle de la fédération française handisport – 37^{ème} année n° 105, 2001, pages 5 – 41.
- Auberger, A. ; Handisport tend à s'intégrer de plus au milieu sportif des valides, page 6-9.
- Paillard, C. ; la pratique sportive, pages 10-13.

Adresses Internet

[http : //www.avh.asso.fr./sports.php](http://www.avh.asso.fr./sports.php).

[http : //avh.lecannet.free.fr/revue% 20pages%203.htm](http://avh.lecannet.free.fr/revue%20pages%203.htm)

[http : //cui.unige.ch/barrilli/sport/torball.html](http://cui.unige.ch/barrilli/sport/torball.html)

[http : // www.yanous.com/pratique/sports-loisirs/sportloisirs](http://www.yanous.com/pratique/sports-loisirs/sportloisirs)

[http : //perso.wanadoo.fr/europe.torball/deroulement.htm](http://perso.wanadoo.fr/europe.torball/deroulement.htm)

[http : // www.who.int/world-health-day](http://www.who.int/world-health-day)

[http : //membres.lycos.fr/secteur enfant/torball/pages/torball.htm](http://membres.lycos.fr/secteur enfant/torball/pages/torball.htm).

ANNEXES

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ELEVES DE L'INEFJA

Ce présent questionnaire qui vous est adressé s'inscrit dans le cadre d'une recherche en Sciences et Techniques des Activités physiques et Sportives sur le thème : le torball, un sport collectif pour une meilleure intégration sociale des handicapés visuels.

Il est destiné à recueillir des informations qui seront exploitées à des fins exclusivement scientifiques.

En vous garantissant un complet anonymat, nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

1. classe
2. sexe M F
3. Age.....
4. connaissez-vous des sports qui soient à la portée des handicapés visuels ?
oui non
 a) Si oui, lesquels ?
5. Avez-vous déjà entendu parler du torball ?
oui non
6. Avez-vous une connaissance des lois et règlements du torball ?
Oui non
 a) Si non pourquoi ?.....
7. Si l'occasion se présentait, êtes-vous prêt à suivre un stage de formation pour connaître les lois et règlements du torball ?
Oui non
8. Etes-vous prêt à vous inscrire dans un club de torball ?
Pourquoi ?.....

9 - Aimez-vous le torball
Beaucoup Un peu Pas du tout

a- Pouvez-vous justifier ce choix par rapport à d'autres disciplines sportives ?

.....
.....

10- Disposez-vous d'une aire de jeu pour jouer au torball ?

Oui Non

a- Si Oui, laquelle ?

11- Avez-vous déjà joué au torball ? Oui Non

a- Si Oui où ?

et à quelle occasion ?

12- Pensez-vous que le torball soit à la portée de tous les handicapés visuels ?

Oui Non

a- Pourquoi ?

.....

13- Aimeriez-vous que votre école rencontre d'autres établissements scolaires (Elèves voyants) pour des matchs de torball ? Oui Non

Pourquoi ?

.....

14- Pensez-vous que le mouvement ASFC pourrait s'intéresser au torball ? Oui Non

15- Voulez-vous que le torball fasse partie de la programmation de votre école ? Oui Non

16- Que des-til vous suggérer pour améliorer le torball à l'école ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ELEVES

Ce présent questionnaire qui vous est adressé s'inscrit dans le cadre d'une recherche en Sciences et Techniques des activités physiques et sportives sur le thème : le Torball, un sport collectif pour une meilleure intégration sociale des handicapés visuels.

Il est destiné à recueillir des informations qui seront exploitées à des fins exclusivement scientifiques.

En vous garantissant un complet anonymat nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

1- Etablissement.....

2- Classe.....

3- Sexe M F

4- Age.....

NB Le torball est un sport collectif pratiqué par les handicapés visuels, hommes et femmes à l'intérieur d'un gymnase sur un terrain de 16 m de longueur et 7 m de largeur. Il se pratique avec un ballon sonore (contenant des grenailles de fer). Le but du jeu est de faire pénétrer le ballon dans le camp adverse qui mesure 1,30 m de hauteur et qui couvre toute la largeur du terrain (7 m). Le lancer du ballon se fait à la main et doit raser le sol. Dans chaque équipe, 3 tapis sont scotchés au sol et servent de points de repères aux joueurs. Les équipes sont composées de 3 joueurs et 3 remplaçants, chaque joueur porte des lunettes qui empêchent la vision. Donc les non voyants peuvent jouer contre les voyants dans les mêmes conditions.

5- Avez-vous déjà entendu parler du torball ?

oui non

6- Souhaitez-vous que le torball soit enseigné comme discipline d'EPS ?

oui non

7- Souhaiteriez-vous être invité ou invité l'Ecole des Jeunes Aveugles de Thiès pour jouer au torball contre votre établissement ?

oui non

8- Pour mieux atteindre les masses, à quel niveau doit-on mener des actions de sensibilisation sur le torball (plusieurs réponses possibles) :

associations Sportives écoles clubs

9- quelles sont vos suggestions pour développer le torball au Sénégal :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport
INSEPS - Dakar

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ETUDIANTS DE L'INSEPS

Ce présent questionnaire qui vous est adressé s'inscrit dans le cadre d'une recherche en Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives sur le thème : le Torball, un sport collectif pour une meilleure intégration sociale des handicapés visuels.

Il est destiné à recueillir des informations qui seront exploitées à des fins exclusivement Scientifiques.

En vous garantissant un complet anonymat nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

1. **Promotion** : DEUG I DEUG II Licence Maîtrise

2. **Sexe** M F

3. **Age**

NB : Le Torball est un sport collectif pratiqué par les handicapés visuels, hommes et femmes à l'intérieur d'un gymnase sur un terrain de 16 m de longueur et 7 m de largeur. Il se pratique avec un ballon sonore (contenant des grenailles de fer). Le but du jeu est faire pénétrer le ballon dans la cage adverse qui mesure 1,30 m de hauteur et qui couvre toute la largeur du terrain (7 m). le lancer de ballon se fait à la main et doit raser le sol. Dans chaque équipes, 3 tapis sont scotchés au sol et servent de point de repères aux joueurs. Les équipes, sont composées de 3 joueurs et 3 remplaçants. Chaque joueur porte des lunettes qui empêchent la vision. Donc les noms voyants peuvent jouer contre les voyants dans les même conditions.

4. **Connaissez vous des sports qui soient à la portée des handicapés visuels ?**

oui Non

Si oui, les quels ?.....

.....

5. Pour quoi le Torball n'est pas bien connu des Sénégalais ?

.....
.....

6. Pour mieux atteindre les masses, à quel niveau doit-on mener des actions de sensibilisation sur le Torball ?

(plusieurs réponses possibles)

- Associations sportives
- Ecoles
- Clubs

7. Souhaiteriez-vous que le Torball soit enseigné comme discipline d'EPS ?

Oui Non

a) Si non Pourquoi ...
.....

8. Avez vous une connaissance des lois et règlements du Torball ?

Oui Non

9. Si l'occasion se présentait êtes-vous prêt à suivre un stage de formation pour connaître les lois et règlements du Torball ? Oui Non

Pourquoi ?.....
.....

10. Dans l'exercice de votre futur métier, souhaitez vous encadrer des handicapés visuels à jouer au Torball ?

Oui Non

- Pourquoi ?

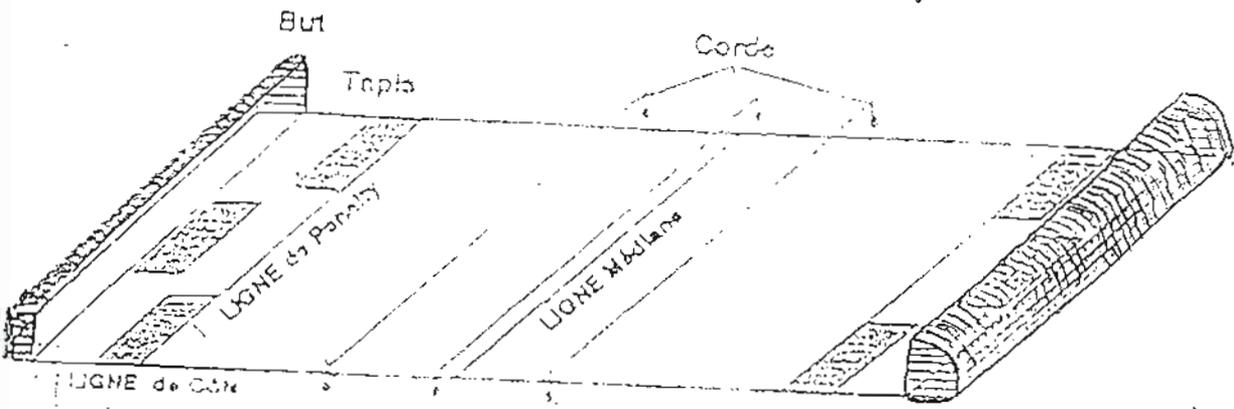
11. Est-il utile pour un handicapé visuel de faire du sport ? Oui Non

- Pourquoi ?

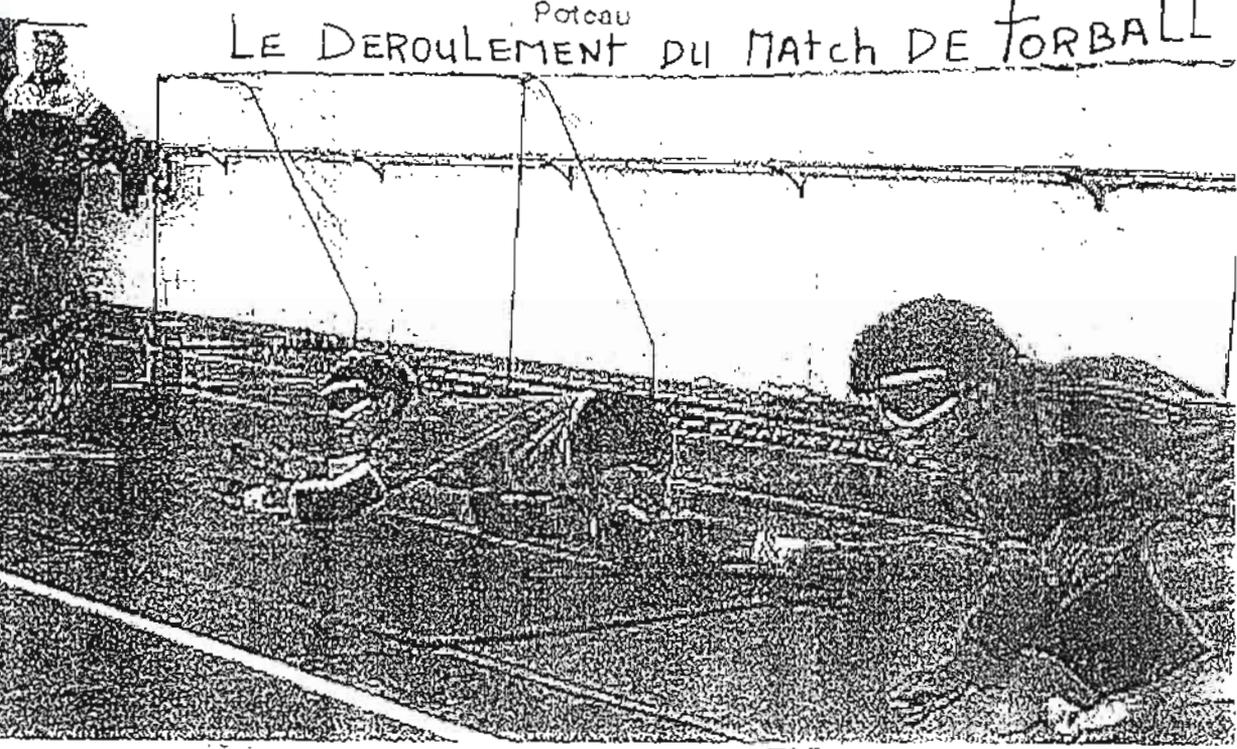
12. Quelles sont vos suggestions pour développer le Torball au Sénégal ?

.....
.....

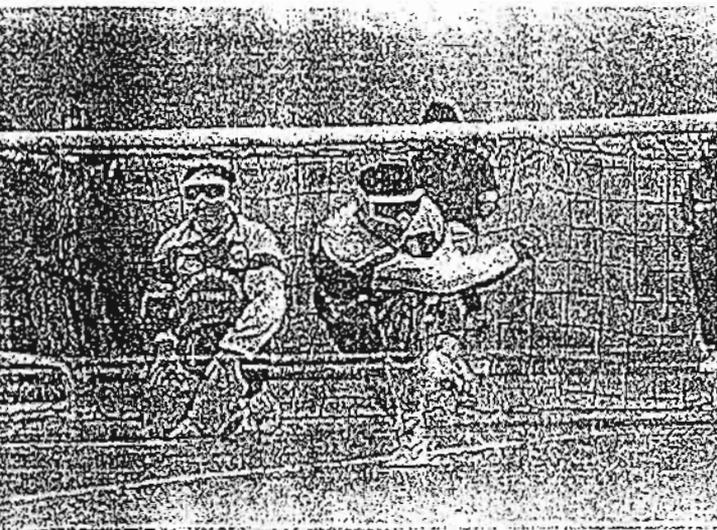
TERRAIN de TORBALL



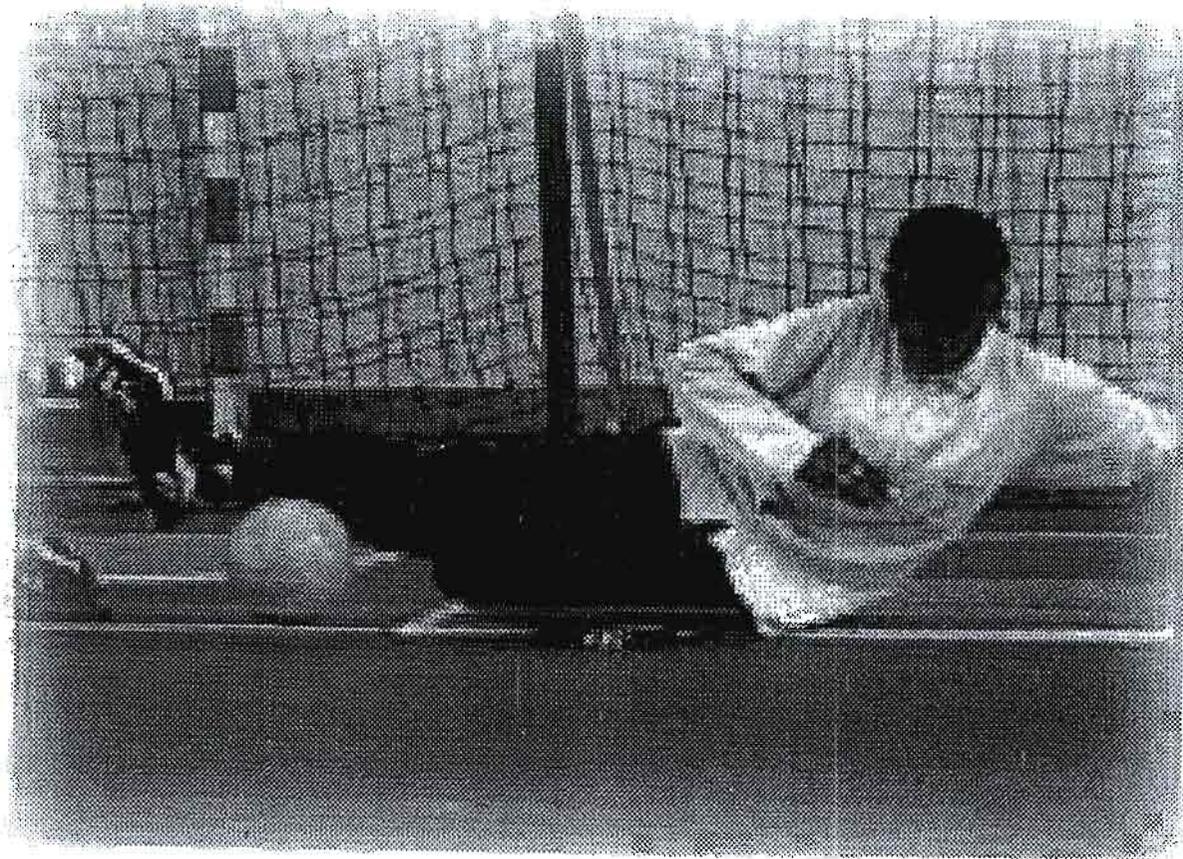
LE DEROULEMENT DU MATCH DE TORBALL



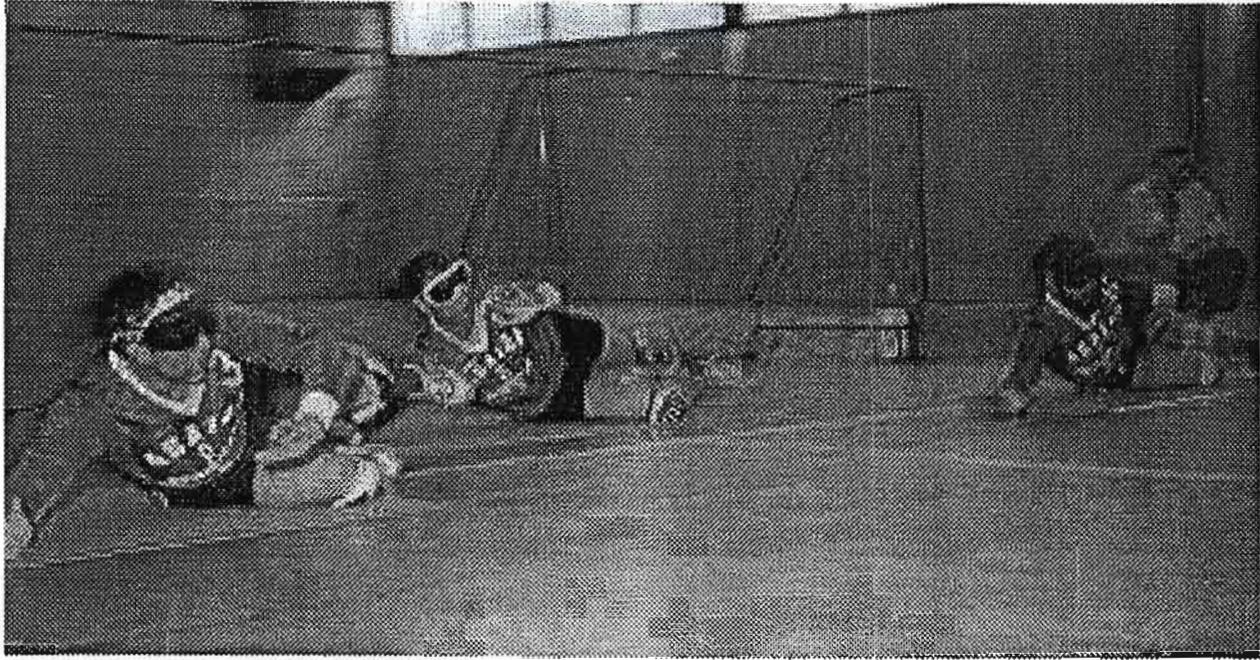
La phase de Défense



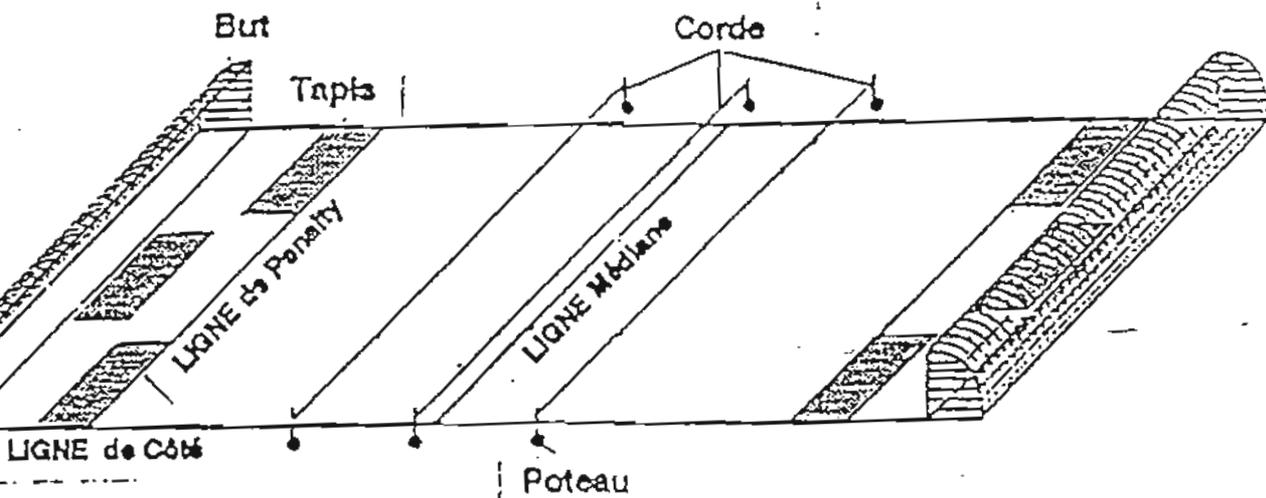
la Phase d'Attaque



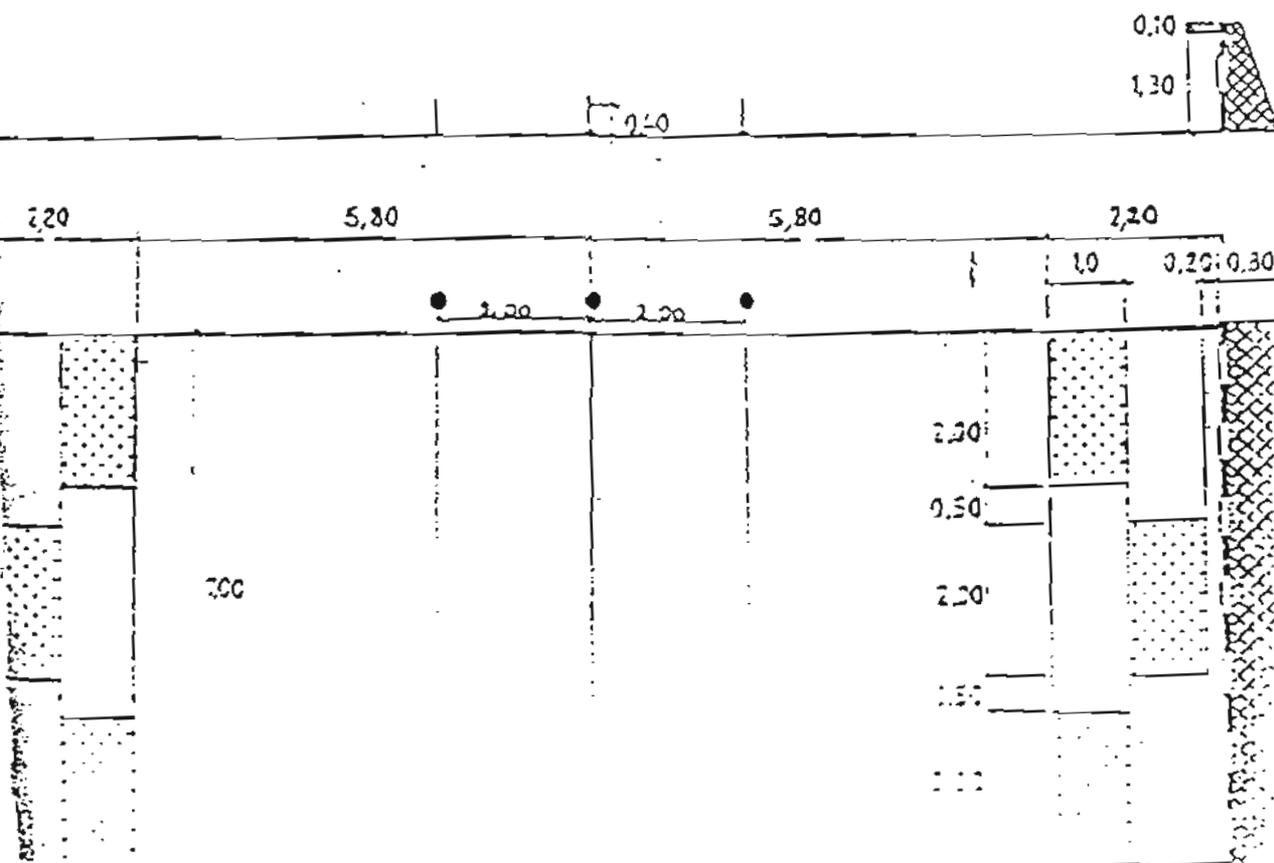
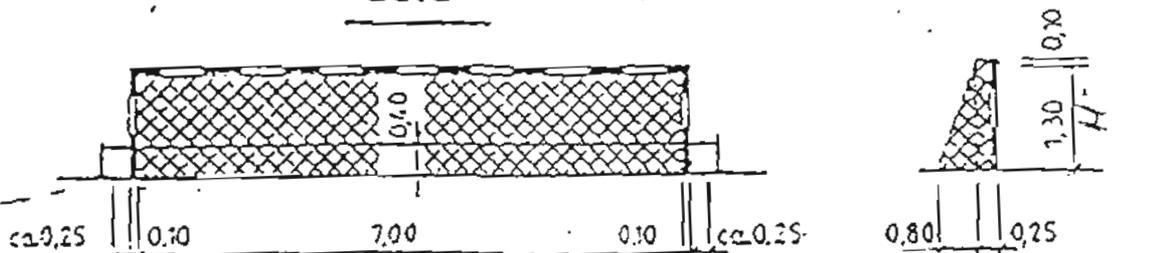




TERRAIN de TORBALL



BUTS



MI-TEMPS

	Equipe A										Equipe B									
Conventuelles																				
Tirs																				
Commentaires																				

MI-TEMPS

Score à la Mi-temps A : B

Commentaires																				
Tirs																				
Commentaires																				

Equipe A

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Changt Match		Changt Mi-tps	
Entre	Sort	Entre	Sort

Penalties			

Equipe B

Buls	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Penalties			

Changt Match		Changt Mi-tps	
Entre	Sort	Entre	Sort

Temps	
Mort	J

Signature: _____
 RESULTAT _____ : _____
 Arbre _____

Prolongation _____ J _____

Signature: _____

Tirs aux buts _____

Arbre _____

Abréviations	
C	Coup franc
P	Penalty



NUMERO du MATCH :

aux
**TIRS
BUTS**

EQUIPE : _____

	Numéro des Joueurs	NOM
1		
2		
3		

SIGNATURES :

RESPONSABLE D' EQUIPE :

BITRE : _____



NUMERO du MATCH :

aux
**TIRS
BUTS**

EQUIPE : _____

	Numéro des Joueurs	NOM
1		
2		
3		

SIGNATURES :

RESPONSABLE D' EQUIPE :

ARBITRE : _____

La pratique sportive

SPORTS	Para Polio	Tetra	Ampute M.I.	M.S.	Hand. visuel	IMC fauteuil	debout	Grand hand.	Deficience M.I.	M.S.
ATHLÉTISME	■	■	■	■	■	■	■		■	■
BASKET	■	■				■				
CÉCI-FOOT					■					
CYCLISME SOLO			■	■			■			
CYCLISME TANDEM					■					
ESCRIME	■	■				■	■			
FOOT-BALL À 5			■	■			■		■	■
GOAL-BALL / TORBALL					■					
HALTÉROPHILIE	■	■	■		■	■	■		■	
JUDO					■		■			
NATATION	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
SKI ALPIN	■	■	■	■	■		■		■	■
SKI NORDIQUE / BIATHLON	■		■	■	■		■		■	■
TENNIS	■	■								
TENNIS DE TABLE	■	■	■	■		■	■		■	■
TIR À L'ARC	■	■	■	■	■	■	■		■	■
TIR À LA CIBLE	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
ÉQUITATION	■		■	■	■	■	■		■	■
BOULES / PÉTANQUES	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CANOË - KAYAK	■	■	■	■	■	■	■		■	■
ESCALADE (CMO)			■	■	■		■		■	
FOOT FAUTEUIL ÉLECTRIQUE		■				■		■		
GOLF	■		■	■	■		■		■	■
KARTING (CMO)	■	■	■	■			■	■	■	■
PLONGÉE SOUS-MARINE (CMO)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
SKI NAUTIQUE	■		■	■	■		■		■	
SPORTS AÉRIENS	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
TIR AUX PLATEAUX	■		■							
VOILE	■	■	■	■	■	■	■		■	■

FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT - DEPARTEMENT DE LA PUBLICATION SPORTIVE

CYCLISME

I - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Solo : pour handicapé physique
Tandem : pour déficients visuels

Le cyclisme Handisport existe dans notre pays depuis vingt-cinq ans en solo ou en tandem. Désireux de le pratiquer, il existe toujours une possibilité adaptée à votre rythme.

II - PUBLIC CONCERNÉ

Peuvent prendre part aux épreuves cyclismes :

1 - les sportifs amputés sur les membres supérieurs et/ou inférieurs.

2 - les sportifs atteints d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle et une déficience motrice sur les membres supérieurs et/ou inférieurs.

3 - les sportifs déficients visuels qui sont pilotés par un guide (tandem) qui sont souvent des pilotes chevronnés qui pratiquent la compétition.

III - NIVEAU DE PRATIQUE ET DENSITÉ DES POPULATIONS

Disciplines (solo et tandem) pouvant se pratiquer aussi bien en loisir cyclotourisme ou en randonnée qu'en compétition, ces deux types de pratiques s'ouvrent en France sur différents niveaux de pratique.

En loisir

Un grand nombre de clubs valides ou handisport organisent des rallies ou brevets moyennant un droit de participation. Les distances proposées par les organisateurs varient de 30 à 100 km.

Pour les amateurs de grandes randonnées, il existe les brevets sur 200, 300, voir 400 km

En compétition sur

- Championnat national de courses sur route et de courses sur piste,

- courses nationales en circuit,

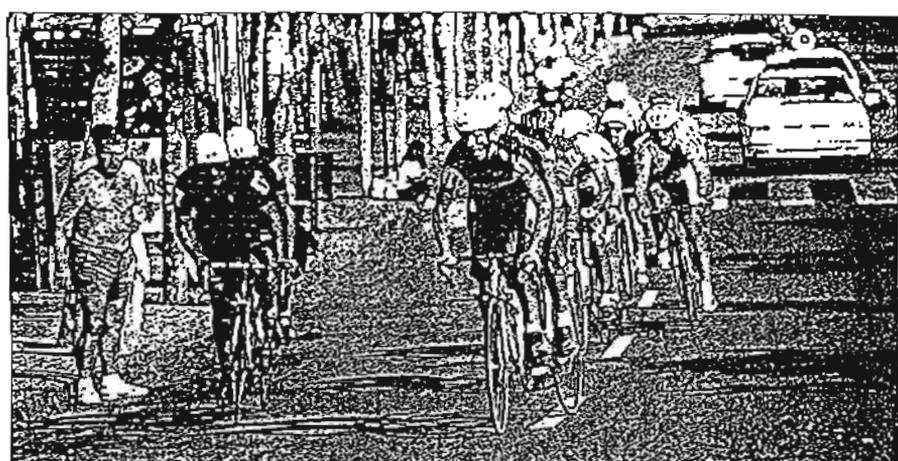
courses contre la montre et par équipe ou individuelle,

- course à étapes sur plusieurs jours.

Par ailleurs, un certain nombre de courses valides sont ouvertes aux publics handisport par la convention signée par leurs deux fédérations délégataires (FFC, FFH).

En International

Les instances internationales proposent les Championnats d'Europe, du Monde regroupant les 2 disciplines dans des épreuves sur route et sur piste ainsi qu'un circuit Coupe d'Europe sous forme de manches nationales. Le cyclisme figure aussi au programme des Jeux paralympiques.



IV - RÉGLEMENTATION

En cyclisme, les règlements appliqués sont ceux de l'Union Cycliste Internationale. Des adaptations sont prévues pour tenir compte des spécificités de chaque discipline (solo et tandem) et du handicap.

En solo, les handicapés physiques concourent dans 4 classes distinctes. Elles sont basées sur l'anatomie et sur les différences fonctionnelles particulières et dans le respect du sport cycliste.

Classe 1 : amputés membres supérieurs tout ou partie ou membres inutilisables

Classe 2 : amputation tibiale avec prothèse.

Classe 3 : amputation totale sur membre inférieur ou arthrodèse du genou, articulation bloquée.

Classe 4 : autres handicaps importants

Les distances de courses sur route sont variables en fonction des classes de 35 à 75 km maximum.

En tandem, c'est le non voyant qui détermine la catégorie de l'équipage :

- jeunes de moins de 20 ans (non voyant et pilote),

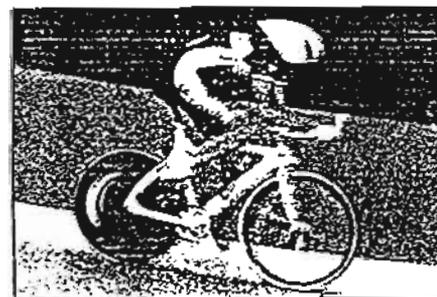
- plus de 20 ans (seniors 1, 2, 3)

- vétérans (non voyant plus de 45 ans, pilote plus de 40 ans)

- mixte (hommes, femmes, non voyant ou pilote)

- féminines

Patrick Céria



Les distances varient d'une catégorie à l'autre de 50 km à 120 km.

Des recommandations sont préconisées aux organisateurs pour proposer des circuits adaptés aux tandems (peu de virages en épingle, une boucle suffisamment longue, dénivellement pas trop important).

En France, contrairement à l'International, les départs s'effectuent groupés en présence de toutes les catégories.

Les épreuves sur piste sont : la vitesse, le kilomètre départ arrêté et la poursuite 4 km.

V - MATÉRIEL UTILISÉ

En Cyclisme solo, le vélo utilisé par les coureurs est identique à celui des cyclistes valides, modifié au niveau des freins et changement de vitesse pour les handicapés des membres supérieurs et au niveau du pédalier et manivelles pour les handicapés des membres inférieurs. Les modifications sont faites par le coureur ou un artisan local.

En Cyclisme tandem, le matériel utilisé qu'il s'agisse d'un cyclotouriste ou d'un compétiteur est sensiblement le même. Le but recherché est la légèreté pour un meilleur rendement. Le tandem doit être robuste pour plus de fiabilité. Le tandem classique a souvent un cadre en acier spécial et des accessoires en dural. Toutefois, on peut aussi se procurer de belles machines avec des composants en titane, carbone, etc...

ADRESSE DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION

Christian Grenouillet
Route des Alpes-38550 Cheyssieu
42 rue Louis Lumière 75020 Paris
Téléphone : 01 40 31 45 00
Fax : 01 40 31 45 42

FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT - DEPARTEMENT DE LA PUBLICATION SPORTIVE

ÉQUITATION

I - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Il s'agit, pour beaucoup, de rêve d'enfant. Le contact et la relation avec l'animal, la possibilité d'être transporté, en fonction de son niveau d'apprentissage, au pas, au trot ou galop ou encore en équimobile, semble être des qualités particulières à cette activité avec la communication avec l'animal.

II - PUBLIC CONCERNÉ

- 1 - Les sportifs atteints d'affections neurologiques centrales (paralésiques, séquelles de poliomyélite...)
- 2 - Les sportifs amputés du ou des membres inférieurs et membres supérieurs.
- 3 - Les sportifs déficients visuels
- 4 - Les sportifs infirmes moteurs d'origine cérébrale.
- 5 - Les sportifs atteints d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle et une déficience motrice sur les membres supérieurs et/ou inférieurs.

III - NIVEAU DE PRATIQUE ET DENSITÉ DES POPULATIONS

En loisir, l'activité est très prisée surtout par les instituts et centres de handicapés qui s'associent régulièrement aux centres équestres, sous la responsabilité de leurs moniteurs respectifs.

Individuellement, la démarche est moins aisée, car nombre de centres équestres hésitent encore à prendre en "charge" la personne handicapée faute d'information et/ou de formation de leurs cadres.

Faute de réelles confrontations régionales par manque de compétition, les 1^{er} niveaux de rencontre se situent au niveau National (ce qui nécessite déjà un niveau de perfectionnement relevé) par :

- le championnat National,
- la coupe de France des clubs,
- le critérium des jeunes.

À l'International, les rencontres telles que :

- championnats du Monde (tous les 2 ans),
- jeux paralympiques (tous les 4 ans)

sont proposées. Elles reposent donc sur une toute petite élite nationale soit une compétition international tous les 2 ans

IV - RÉGLEMENTATION

Quatre grades d'intensité de handicap définissent les catégories de pratique compétitive. À chaque grade correspond des épreuves spécifiques telles que maniabilité, dressage, concours de saut d'obstacle, kûr (chorégraphie + musique / R.L.M. Reprise libre en musique), attelage, comportant chacune différents niveaux de performance.

Grade I : handicapé sur les 4 membres
Epreuves proposées : équimobile, maniabilité, dressage + kûr (épreuve au pas).

Grade II : handicapé se déplaçant en fauteuil roulant ou très mal marchant.
Epreuves proposées : équimobile, maniabilité, dressage + kûr (épreuve au pas et au trot).

Grade III : handicapé se déplaçant debout, mal marchant, amputation proximale, hémiplégie, aveugles.
Epreuves proposées : équimobile, dressage + kûr + concours de saut d'obstacle.



Thierry Touret, Nathalie Bizet

Grade IV : handicapés se déplaçant debout (difficulté légère) amputation distale mal-voyant

Epreuves proposées : équimobile, dressage, kûr + concours de saut d'obstacle. Pour connaître le niveau exact de chaque cavalier, la carte de cavalier handisport suit l'évolution du cavalier et est complétée après chaque passage de "fer" (8)

V - MATÉRIEL UTILISÉ

Les adaptations sont de deux sortes :

- 1 - les adaptations naturelles du cheval à l'homme et de l'homme au cheval,
- 2 - les adaptations artificielles du cheval à l'homme et de l'homme au cheval.

Les adaptations du matériel spécifique d'équitation sont essentiellement représentées par le filet et les rênes ainsi que par la selle. Les embouchures doivent être les plus douces et les plus standard possible afin que la personne puisse s'adapter dans les clubs. Il existe également différents types de selles plus ou moins creuses pour les cavaliers ayant une fragilité ou des problèmes de sensibilité. Il existe des tapis en gel.

Les cavaliers doivent absolument avoir un casque ou une bombe aux normes, des étriers de sécurité.

Des montoirs ou lève-personne permettent de faire monter certains poids lourds sans problème même sur les grands chevaux.

Pour les cavaliers aveugles, des aides vocales (appareils électroniques) sont disposées au niveau des lettres du manège et répondent par un signal sonore à l'appel de celles-ci.

Enfin, les adaptations doivent être un plus pour les handicapés mais ne remplacent pas les apprentissages. De plus, la sécurité devra toujours être le principal objectif.

ADRESSE DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION
 Gérard Le Gall, 10 allée des Alouettes 56270 Kervann-Placemur
 42 rue Louis Lumière 75020 Paris
 Téléphone : 01 40 31 45 00 - Fax : 01 40 31 45 42

FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT - DEPARTEMENT DE LA PUBLICATION SPORTIVE

HALTÉROPHILIE

I - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Appelée à tort haltérophilie, puisque ce nom est réservé à l'ensemble de mouvements pratiqués debout comme l'arraché et l'épaulé-jeté chez les valides. Le seul mouvement réservé aux handicapés physiques s'appelle le développé-couché.

Discipline de rééducation après la guerre et discipline sportive depuis 1860 en France, elle a su s'imposer comme un sport de base pour les handicapés physiques.

II - PUBLIC CONCERNÉ

Pratiquent le développé-couché les hommes et les femmes à partir de 14 ans.

- 1 - Les sportifs atteints d'affections neurologiques centrales (paraplégiques, tétraplégiques, séquelles de poliomyélite...).
- 2 - Les sportifs amputés de membres inférieurs.
- 3 - Les sportifs infirmes moteurs d'origine cérébrale.
- 4 - Les sportifs atteints d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle et une déficience motrice sur les membres supérieurs et/ou inférieurs.
- 5 - Les sportifs handicapés visuels (pas ou peu de repère dans l'espace).

III - NIVEAU DE PRATIQUE ET DENSITÉ DES POPULATIONS

Le développé-couché, très pratiqué surtout dans un but de réadaptation et de musculation des membres supérieurs, trouve sa véritable identité à un niveau national (faute de véritable organisation régionale).

Au niveau National sont organisés :

- Le Championnat de France Open
- Le Critérium d'hiver
- La Coupe de France

(est une épreuve par équipe constituée d'éléments régionaux (5) dont une femme et un jeune de moins de 20 ans).

Pour les jeunes

- Le Championnat de France des jeunes

Au niveau International sont organisés :

- Les championnats d'Europe (tous les 2 ans)
- Les championnats du Monde (tous les 4 ans)
- Les jeux paralympiques (tous les 4 ans)
- La Coupe du Monde par équipe (tous les 2 ans)
- Quelques compétitions amicales (sur invitation)



IV - RÉGLEMENTATION

Le règlement appliquée est celui de l'International Powerlifting Fédération (I.P.F.). Il comporte quelques additifs pour permettre l'accès aux handicapés. Quel que soit le handicap, il n'existe pas de classification, seul le poids de corps qui va de 48 kg à 100 kg (10 catégories) chez les hommes et de 49 kg à plus de 82,5 kg (10 catégories) chez les femmes.

Le développé-couché (powerlifting) ce sont deux mouvements différents :

- le mouvement "handisport" : mouvement effectué uniquement en compétition nationale
- le mouvement "valide" : mouvement effectué en compétition nationale et internationale.

Technique du mouvement "handisport"

Après le calage (2,5 cm de poitrine), l'athlète est couché sur le dos, tête, épaules, fesses et talons en contact avec le banc (jambes tendues). L'athlète décollera sa barre, et veillera à ce que celle-ci progresse sans à coups et qu'elle soit stabilisée horizontalement en fin de la poussée. Après avoir marqué un temps d'arrêt, il descendra la barre en contrôlant jusqu'à ce que celle-ci repose sur les supports.

Technique du mouvement "valide"

A partir de la position couchée, l'athlète décroche la barre des supports bras tendus à la verticale des épaules afin de la stabiliser. Il descend la barre progressivement et symétriquement jusqu'au contact de la barre avec la poitrine. Une fois la barre stabilisée, l'athlète va la remonter jusqu'à l'extension complète des bras sans à coups ni déséquilibre, puis la reposera sur les repose-barres.

Les signaux requis pour le développé-couché sont les suivants :

Début : le chef de plateau claquera ses mains quand la barre sera immergée sur la poitrine de l'athlète.

Fin : un signal visuel qui consiste en un mouvement de bras vers l'arrière accompagné de l'ordre verbal "reposez".

Une fois la barre replacée sur les supports à la fin du mouvement, les arbitres (au nombre de 3) feront connaître leur décision au moyen de lampes : blanche pour un essai réussi, rouge pour un essai refusé.

V - MATÉRIEL UTILISÉ

Pour toutes les rencontres officielles, il est nécessaire d'avoir dans la salle d'échauffement et de compétition un plateau en bois (4 x 4cm), sur lequel sera placé :

- 1- un banc agréé avec les supports pour le mouvement "handisport" et "valide",
- 2- une barre officielle powerlifting de 25 kg.
- 3- une série de disques officiels tarés et en couleur (portant leur poids),
- 4- des colliers,
- 5- un appareil de marquage et tableau électronique,
- 6- des jeux de lumière (pour faire connaître les décisions de l'arbitre),
- 7- un bac de magnésie,
- 8- une bascule électronique (pour la pesée officielle),
- 9- des repose disques.

ADRESSE DU SÉCRÉTARIAT DE LA COMMISSION

- Daniel Bret
Les Bergeronnettes / 130 rue Pierre Grange
73240 La Motte Servolex
- 42 rue Louis Lumière 75020 Paris
Téléphone : 01 40 31 45 00
Fax : 01 40 31 45 42

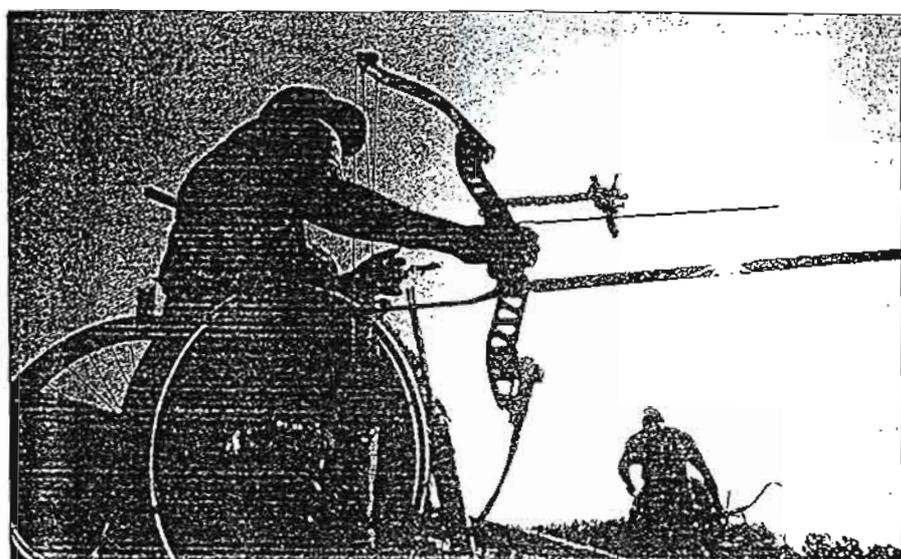
TIR À L'ARC

I - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Sport millénaire, discipline Olympique, le TIR À L'ARC, qui engage à la fois "le corps et l'esprit et l'esprit du corps", est officiellement le noble jeu de l'arc donc tout à fait autre chose que sa réalité guerrière.

Elle engage totalement le corps dans son tout, en sollicitant, à la fois, la maîtrise de la posture, de l'équilibration, de l'enchaînement des mouvements amples et fins, de la respiration et du mental.

C'est peut-être cette approche, et, ce "travail" incessant sur soi, cette quête naturelle d'une identité propre, par la connaissance de ses limites et l'envie du dépassement de soi, qui ont complètement séduit le sportif présentant un handicap moteur ou visuel.



II - PUBLIC CONCERNÉ

- 1 - Les sportifs atteints d'affections neurologiques centrales (paraplégiques, séquelles de poliomyélite...)
- 2 - Les sportifs amputés du ou des membres inférieurs et membres supérieurs.
- 3 - Les sportifs déficients visuels.
- 4 - Les sportifs infirmes moteurs d'origine cérébrale.
- 5 - Les sportifs atteints d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle et une déficience motrice sur les membres supérieurs et/ou inférieurs

III - NIVEAU DE PRATIQUE ET DENSITÉ DES POPULATIONS

Discipline très prisée pour une pratique de détente et de loisir, elle s'ouvre aussi naturellement vers une pratique compétitive.

En France, la discipline est très largement représentée sur le territoire national par l'organisation de rencontres régionales qui sont aussi l'occasion, pour nombre d'athlètes, de tenter leur qualification aux différents Championnats de France d'hiver et d'été et à d'autres organisations nationales.

Dans tous les échelons de la compétition, les tireurs sont répartis dans plusieurs catégories par rapport à leur handicap.

À l'international, outre les championnats officiels européens, mondiaux et les Jeux Paralympiques, il existe le circuit de Coupe d'Europe et de nombreux tournois sur invitation.

IV - RÉGLEMENTATION

Il faut bien dire en fait que l'on est face à un sport qui peut être pratiqué de la même façon, avec les mêmes règlements, sur les mêmes distances et avec le même matériel, par des personnes valides ou des handicapés physiques. On tirera, en saison hivernale, dans les gymnases, sur des distances de 10, 18 et 25 mètres maximum. En été, lors des tirs extérieurs, on abordera toutes les distances allant de 10 mètres au 90 mètres.

Bien sûr, les 10 et 18 mètres concernent les archers autonomes mais abordant la compétition ou alors des atteintes motrices qui présentent des difficultés qui perturbent quelque peu la précision du geste. A partir des 25 mètres, en passant par le tir dit fédéral à 50 et 30 mètres, puis les tirs de la F.I.T.A., soit quatre distances comprenant le 90 mètres, le 70, le 50 et 30 mètres pour les messieurs (les dames tirent le 70, le 60, le 50 et le 30), on trouvera là tous les archers de grande expérience, voire de haut niveau, avec bien entendu un matériel adéquat. Il semble bien difficile de faire ici la synthèse, un tant soit peu complète, d'un tel sport tant il est à la fois multiple par tous ses aspects (tir de chasse, en campagne, field, etc.) et, tant il s'adresse à toutes celles et ceux qui n'ont qu'une envie : participer pour le grand plaisir et le bien être du corps.

V - MATÉRIEL UTILISÉ

Le matériel sportif utilisé étant à l'identique de leurs homologues valides, la seule véritable adaptation est le système IRIS (Image

Remplacée par Indication Sonore) viseur sonore optoélectronique pour archers handicapés visuels.

Un émetteur infrarouge est placé près de la cible, l'émission étant orientée vers l'archer.

Une lunette (il s'agit d'un système optique ressemblant à une lunette de visée classique) est fixée sur l'arc, c'est le viseur. Un dispositif électronique placé à l'arrière de la lunette permet d'obtenir un signal électrique qui croît avec la puissance infrarouge recueillie (ce signal est maximum quand la lunette est bien alignée sur l'émetteur qui matérialise le centre de la cible).

Dans le boîtier de ceinture, ce signal électrique est ensuite transformé en un signal de fréquence audible : la fréquence s'accroît quand l'alignement s'améliore et le son le plus aigu indique l'alignement avec le centre de la cible.

Le signal sonore est transmis à l'archer qui porte un casque muni d'écouteurs.

La fixation de la lunette, montage mécanique qui la rend solidaire de l'arc, permet le réglage de cette lunette dans les directions horizontale et verticale.

ADRESSE DU SECRETARIAT DE LA COMMISSION

Jean-Michel Favre
8 place Georges Dumezil
Lieu Dit Les Ruines 39230 Eybens
42 rue Louis Lumière 75020 Paris
Téléphone - 01 40 31 45 00
Fax - 01 40 31 45 42

FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT - DEPARTEMENT DE LA PUBLICATION SPORTIVE

TIR AUX ARMES

I - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Discipline Olympique depuis la création des J.O. Moderne

Avec un pistolet, une carabine à canon rayé, sur cible fixe ou sur cible mobile, debout, couché ou à genou et à des distances de tir de 10 à 50 mètres, vous trouverez parmi les 12 disciplines gérées par la commission tir, celle qui correspondra le mieux à vos goûts, vos aptitudes et vos moyens.

Le tir sportif n'est pas le désir de dépasser les autres, mais simplement de se dépasser soi-même car de l'école de tir aux jeux olympiques, le tir est avant tout un état d'esprit qui s'acquiert avec l'apprentissage de la concentration et de la maîtrise de soi, la remise en question permanente de son effort, la lucidité, de faire face à ses échecs et le courage d'y remédier.

Le tir est un sport du dedans.

L'organisation du mental est nécessaire pour développer les capacités de fixer son attention pendant un laps de temps donné, et la volonté d'utiliser les effets de l'émotivité, du trac et du stress de façon positive.

De 7 à 77 ans, c'est l'apprentissage de la vie avec une parfaite harmonie du corps et de l'esprit. Esprit d'observation et d'analyse.

Cet outil que nous utilisons, appelé arme, n'est là que pour donner une évaluation face à nos concurrents.



SH2C : tir avec potence belge, assis, dossier haut (10 cm sous les aisselles), inclinaison du dossier 30°

Cette classification sportive définit chaque catégorie au sein des différentes disciplines.

Carabine : SH1, SH2, SH3.
Pistolet : SH1

Discipline à la carabine :

Carabine 3 X 20 (position couché, debout et genou) 50 mètres, pour dames

Carabine 3 X 40 (50 mètres)

Carabine 60 balles couché (match anglais) 10 et 50 mètres mixte

Carabine 60 balles debout ou assis pour hommes et 40 balles pour dames à 10 mètres

Le tir debout est pratiqué sans appui des coudes.

Le tir couché est pratiqué assis avec appui des 2 coudes ou allongés sur le sol.

Le tir genou est pratiqué avec l'appui d'1 coude.

Discipline pistolet :

Le tir est debout ou assis sans aucun appui.

Toutes ces disciplines s'effectuent à une distance de : 10, 25, et 50 M

Pistolet 60 balles à 10 mètres pour hommes et 40 balles pour dames

Pistolet standard (discipline mondiale) 3 série de 20 coups en vitesse à 25 mètres

Pistolet sport (combiné 22) 30 coups en précision et 30 coups en vitesse à 25 mètres

Pistolet libre (pistolet à 1 coup) 60 balles tirées à 50 mètres

International : Europe tous les 2 ans, Monde tous les 2 ans à tour de rôle. Jeux paralympiques tous les 4 ans, (et compétitions Open sur invitations)

Ce sport est ouvert aux handicapés visuels avec l'apport d'un matériel adapté, uniquement dans la discipline Carabine

Dans tous les échelons de la compétition, les tireurs sont répartis dans 3 catégories par rapport à leur handicap. Les classifications sont déterminées par examen auprès d'un Kinésithérapeute et l'établissement d'une fiche classification (fiche de testing).

SH1 : paraplégiques, séquelles de polio, sportifs amputés

SH2 : tétraplégiques

SH3 : handicapés visuels (N.V. et M.V.)

La densité de la population des tireurs, est suivant les installations que l'on pourra trouver dans chaque région et département, (stand de tir agréé par la Fédération Française de tir valide), dans lesquels nous sommes acceptés par la proposition d'une convention avec la Fédération Handisport.

IV - RÉGLEMENTATION

La réglementation Handisport s'appuie sur les règlements internationaux (UIT et IPSC), avec un souci d'intégration. Cependant des adaptations sont nécessaires pour permettre l'accès de tous à la pratique de ce sport

SH1A : tireurs debout ou assis (dossier non autorisé)

SH1B : tireurs assis, fauteuil ou siège dossier bas (1/3 du dos) inclinaison du dossier 30°

SH1C : tireurs assis (fauteuil ou siège) dossier haut, 10 cm sous les aisselles. Angle du dossier 30°

SH2A : tir avec potence belge (dossier autorisé) tirer debout ou assis

SH2B : tir avec potence belge assis (dossier autorisé) inclinaison du dossier 30°

V - MATÉRIEL UTILISÉ

Vous pouvez utiliser les armes du club qui vous seront prêtées ou louées afin de faire votre choix sur la discipline répondant le mieux à vos aspirations :

Tenue de base, un survêtement.

Carabine, une veste de tir adaptée, un gant, un fauteuil pour le tir assis adapté à sa classification et à la discipline tirée.

Pistolet, tenue libre, permettant une certaine aisance.

Arme et munitions selon la discipline choisie.

Afin d'avoir de plus amples informations sur le

Tir sportif, une cassette vidéo a été publiée au sein de la Commission Technique Fédérale, ainsi que des unités de valeurs.

II - PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne désireuse d'acquiescer une maîtrise, dans un environnement et un espace qui lui convient.

Pratiquent le tir aux armes :

1 - Les sportifs atteints d'affections neurologiques centrales (paraplégiques, tétraplégiques, séquelles de poliomyélite...)

2 - Les sportifs amputés,

3 - Les non voyants et mal voyants.

Ce sport accepte les grands handicapés avec l'aide d'adaptation spécifique à la discipline. Contre indications : handicapés mentaux (épileptiques).

III - NIVEAU DE PRATIQUE ET DENSITÉ DES POPULATIONS

Tir de loisir, dans une pratique plus ludique, ou avec un encadrement dans des compétitions ou elle trouve toute son identité. C'est une discipline mesurable d'où une forte aspiration des tireurs à la compétition.

National : Départemental, critérium d'hiver, régional, inter-régional, coupe de France, et championnats de France

ADRESSE DU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

- Patrice Gaudillat
- 14 rue Parmentier
- 77780 Bourron Marlotte
- 42 rue Louis Lumière 75020 Paris
- Téléphone : 01 40 31 45 00
- Fax : 01 40 31 45 42